

Séances du Conseil général des 9 et 16 décembre 2015

Budget 2016



TABLE DES MATIERES

PARTIE 1		3
A. MESSAGE 05-1	5 DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL	
RELATIF AU BI	JDGET 2016	3
B. MESSAGES DU	I CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL	31
Message 06-15		31
020.506.03	Acquisition d'un nouveau logiciel SIT/SIG	31
Message 07-15		34
020.509.00	Réalisation d'un audit et d'une analyse des investissements	34
Message 08-15		36
14.506.10	Remplacement des appareils de protection respiratoire à l'usage du corps des sapeurs-pompiers	36
Message 09-15		38
	Rénovation des bâtiments scolaires et communaux	38
Message 10-15		42
294.503.60	Assainissement du Pavillon 3 de l'école de Grand-Pré	42
Message 11-15	Contro contains de Mark Cité	46
294.503.61 Message 12-15	Centre scolaire de Marly Cité	46 48
622.506.12	Remplacement du tracteur « John Deere 4400 »	40
Message 13-15	Remplacement du tracteur « John Deere 4400 »	49
70.501.50	Détournement d'une conduite de distribution d'eau au chemin des Epinettes	49
Message 14-15		51
70.501.51	Détournement d'une conduite de distribution d'eau à la route de Fribourg 17	51
Message 15-15	•	53
71.501.29	Remplacement d'un collecteur à la route du Centre – étape 3	53
Message 16-15		56
71.501.40	Détournement d'un collecteur à la route de Fribourg 17	56
Message 17-15		58
71.501.41	Détournement d'un collecteur à la route des Ecoles 8	58
Message 18-15	0/ ' ' ' 1/ ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' '	60
71.501.42	Sécurisation du déversoir d'orage (DO5) de la Corbassière	60
Message 19-15	Agrandica amont du cimatière (étana 2)	62
741.503.10	Agrandissement du cimetière (étape 2)	02



64 64
00
68
68
73
73
73
73

Partie 1

A. MESSAGE 05-15 DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL RELATIF AU BUDGET 2016

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux,

Le Conseil communal vous soumet, en annexe, les budgets de fonctionnement et des investissements pour l'année 2016.

Budget de fonctionnement 2016

Total des charges 11. 40
Total des charges Fr. 40'
Total des produits Fr. 39'

Budget des investissements 2016

Investissements nets	Fr.	14'034'570
Total des charges	Fr.	14'376'640
Total des produits	Fr.	342'070

1. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le compte de fonctionnement de l'exercice 2016 (hors imputations internes) affiche les prévisions suivantes :

	Comptes 2014	Budget 2015	Ecarts 2015-2016	Budget 2016
Total des produits	34'941'303	34'269'130	+ 952'460	35'221'590
Total des charges	35'047'375	35'975'495	+ 137'296	36'112'791
Excédent de charges (déficit)	106'072	1'706'365	- 815'164	891'201

Ce budget, sans être toutefois équilibré, présente un dépassement des produits par les charges de **2,53%** (contre 4,98% au budget 2015). Nous constatons globalement une progression des charges de 0,38 % (+ Fr. 137'296.-) par rapport au budget de l'exercice précédent et également un accroissement des recettes de 2,78 % (+ Fr. 952'460.-).

Le budget de fonctionnement de l'exercice 2016 est en amélioration nette par rapport aux perspectives budgétaires de l'année 2015 de Fr. 815'164.- et en détérioration de Fr. 785'129.- en regard des comptes annuels 2014.

Analyse des rubriques par nature

Les principaux écarts, en regard du budget de l'exercice 2015, sont

a) LES CHARGES

Les charges de personnel (30) diminuent de 50 kCHF entre les budgets 2015 et 2016. Cette amélioration est essentiellement consécutive à des ajustements et

adaptations de contrats relatifs aux assurances du personnel (Caisse de prévoyance : - 183 KCHF; Assurance-maladie et accidents : - 18 kCHF). Les traitements du personnel sont toutefois en progression + 2,04% soit 144 kCHF).

La rubrique **(31)** concernant les **"Biens, services et marchandises"** subit une amélioration générale de 140 kCHF en regard du budget 2015. La baisse du niveau de ces charges est aussi constatée en regard des comptes 2014 (- 116 kCHF). La différence entre les budgets annuels est expliquée principalement sous les rubriques suivantes :

- → 310 Fournitures de bureau, imprimés : diminution des frais dans l'enseignement et la formation : 47 kCHF.
- → 311 Achat de mobilier, machines, véhicules : la diminution totale de 17 kCHF enregistrée concerne principalement les chapitres de l'ordre public (- 7 kCHF) et des transports et communications (- 10 kCHF).
- → 312 Eau, énergie et combustibles : une amélioration globale de 45 kCHF est notée. Elle est largement influencée par une diminution des charges envisagées sous le chapitre du service des eaux (- 46 kCHF).
- → 313 Autres fournitures et marchandises : amélioration de 13 kCHF enregistrée sous l'enseignement et la formation ainsi que pour la culture, les loisirs et sports.
- → 314 Entretien des immeubles et routes : diminution totale envisagée de 9 kCHF trouve son explication par une augmentation de dépenses de 40 kCHF pour l'entretien des forêts communales et par une diminution des charges de 52 kCHF relative aux entretiens des routes.

- → 316 Loyers, fermages et redevances d'utilisation : la progression des charges par rapport au budget 2015 est essentiellement consécutive à une augmentation des charges au niveau scolaire : + 12 kCHF relatifs aux frais liés à l'informatique scolaire, la mise aux normes des équipements informatiques de nos établissements scolaires représentant une augmentation du parc informatique, et donc des coûts de maintenance.
- → 318 Prestations de services et primes d'assurances : sur l'ensemble des charges de cette rubrique, une progression de 11 kCHF est enregistrée par rapport au budget 2015. Toutefois, elle est détaillée comme suit pour les montants importants:
 - + 49 kCHF pour les chapitres de l'administration (5 kCHF), de l'enseignement et la formation (+ 11 kCHF) et celui de la protection, et de l'aménagement de l'environnement (33 kCHF).
 - - 42 kCHF pour l'ordre public (- 16 kCHF) et les transports et communications (- 26 kCHF).
- → 319 Impôts, taxes, cotisations, pertes sur débiteurs : la diminution de 20 kCHF est relative, en presque totalité, à la rubrique 90.319.00 "Pertes sur débiteurs". Ce poste a été estimé à un montant inférieur pour l'exercice 2016, notamment en fonction du résultat de l'exercice 2014.

Les intérêts de la dette (330) progressent de 212 KCHF par rapport aux prévisions budgétaires 2015.

Les amortissements obligatoires (330) augmentent, par rapport aux prévisions budgétaires 2015, de 79 KCHF. Cette variation est notamment consécutive à des

objets d'investissements qui seront terminés en 2015 et qui devront être – selon le principe habituel – amortis dès l'année 2016.

Les charges relatives aux remboursements et participations à des collectivités publiques (35), ou charges dites liées, diminuent de 0,50% soit 73 kCHF. Les participations au Canton (351) régressent de 842 kCHF. Celles-ci concernent essentiellement les rubriques relatives à l'enseignement (- 940 kCHF), la santé (+ 17 kCHF), les affaires sociales (+54 kCHF), la culture (- 24 kCHF) ainsi que les transports et communications (+ 52 kCHF).

Les participations aux autres communes et associations de communes (352) accusent, quant à elles, une grande progression (+ 769 kCHF). L'essentiel de cette augmentation de charges est dû à la participation au Cycle d'orientation (+ 689 kCHF) sous la rubrique de l'enseignement, ainsi qu'à une progression des dépenses relatives à la participation aux frais de la STEP (+ 55 kCHF) et dans les chapitres de la santé (+16 kCHF) et des affaires sociales (+ 21 kCHF).

Les dépenses de la **rubrique 36 "Subventions accordées"** progressent en globalité pour 228 kCHF: les frais relatifs à l'aide sociale (bruts) augmentent de 250 kCHF et les autres charges de ce service progressent de 26 kCHF. Les autres postes diminuent pour un total de 48 kCHF, l'essentiel étant imputable aux dépenses pour la santé (- 31 kCHF).

Les attributions aux réserves (38) ont diminué par rapport à 2015 de 74 kCHF.

b) LES PRODUITS

Les rentrées relatives aux impôts (40) progressent par rapport aux prévisions 2015 de 734 kCHF (ou 2,9 %).

Nous notons des augmentations envisagées pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques (+ 246 kCHF), sur l'impôt sur la fortune (+ 170 kCHF), sur les prestations en capital (+ 20 kCHF), sur la contribution immobilière (+ 60 kCHF) et sur l'impôt sur les gains en capital (+ 10 kCHF). L'impôt sur les personnes morales enregistre également une amélioration à raison de 248 kCHF pour l'impôt sur le bénéfice. Toutefois, une baisse des entrées relatives à l'impôt sur le capital de 20 kCHF est prévue.

Le poste concernant les **"revenus des biens"** (42) affiche une très légère baisse des recettes de 13 kCHF. Celle-ci concerne le poste de la culture (- 9 kCHF) et est due au fait qu'il n'y aura plus de locations relatives à la « cabane des jeunes ». Une diminution des entrées relatives à la location du cantonnement militaire à la troupe de 8 kCHF est aussi notée.

Les recettes de la rubrique **43 "Contributions, émoluments, taxes et produits des ventes"** sont en baisse 40 kCHF. Cette variation découle de diverses mutations des rentrées possibles :

- (1) une diminution des retenues relatives à la caisse de prévoyance (- 82 kCHF)
- (2) une diminution des indemnités de stationnement de la troupe sous l'ordre public pour un montant de 10 kCHF.
- (3) une baisse des entrées dans le domaine de la santé (- 15 kCHF) et concernant les participations des parents aux soins dentaires.
- (4) un accroissement des contributions des parents aux frais de garde (crèche) pour 50 kCHF.
- (5) une diminution totale des taxes envisagées au niveau de la protection et aménagement de l'environnement de 17 kCHF, consécutives à des rentrées inférieures prévues pour la taxe d'exploitation STEP (zone anc. Papeterie) à raison de 53 kCHF et suite à une progression des recettes sur les ordures à raison de 16 kCHF pour la taxe de base d'enlèvement des ordures et de 20 kCHF pour la taxe sur les déchets organiques.

La rubrique relative à la part à **des recettes sans affectation (44)** progresse de 0,94% ou 4 kCHF. Elle concerne la part de l'impôt cantonal sur les véhicules à moteur.

Les remboursements et dédommagements de collectivités publiques (45) progressent de 119 kCHF, ceci essentiellement en ce qui concerne le poste relatif à la récupération de l'aide sociale du Canton et des districts (+ 110 kCHF).

La rubrique **46 "Subventions acquises"** varie positivement de 157 kCHF. Cette progression résulte principalement des recettes envisagées pour la péréquation financière :

- Attribution de la péréquation des ressources : en augmentation de 129 kCHF
- Attribution de la péréquation des besoins : en augmentation de 25 kCHF

2. BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Les investissements nets 2016 qui sont proposés s'élèvent à Fr. 14'034'570.- pour un total des charges de Fr. 14'376'640.- et des produits attendus pour Fr. 342'070.-. Les investissements nets déjà votés et en cours représentent un total de Fr. 10'518'790.-. Les messages 2016 totaux qui sont soumis représentent un total de charges de Fr. 3'680'000.-.

3. CONSIDERATIONS FINALES

Faut-il se réjouir ou déplorer le résultat du budget de fonctionnement 2016 ? Ou voiton le verre à moitié plein ou à moitié vide ? Nul doute qu'il y a plus d'éléments positifs à relever au regard du tableau ci-contre récapitulant les améliorations obtenues par rapport au budget 2015.

Les mesures mises en place, dès 2014 et également en 2015, commencent à produire les effets escomptés. La prise de conscience des responsables de dicastère et de leurs chefs de service n'est pas étrangère non plus aux améliorations apportées aux charges et produits dont le Conseil communal a la maîtrise.

Ceci étant, et malgré les efforts d'économie réalisés, le budget de fonctionnement est toujours éloigné de l'équilibre recherché. Equilibre qu'il ne sera pas possible d'atteindre ces prochaines années dans la mesure où dès 2017, les charges inhérentes aux amortissements et intérêts vont prendre l'ascenseur de manière drastique. Il ne faut pas se voiler la face, une adaptation du coefficient d'impôt pour les personnes physiques sera inéluctable durant la prochaine législature. La

stagnation voire le recul de ces recettes spécifiques entre 2008 et 2013 (chiffres définitifs) nous ramènent à la dure réalité.

Rubrique	Budget 2016	Budget 2015	
Déficit (excédent de charges)	891'201	1'706'365	
Dépassement des produits	2,53 %	4,98 %	
Ecarts entre budget 201	16 et budget 2015		
Progression des charges (sans imp. int.)	+ 0,3	8 %	
Progression des produits	+ 2,7	8 %	
Charges du personnel	- 49'590		
Biens, services et marchandises	- 140'390		
Intérêts de la dette	+ 166'450		
Amortissements obligatoires	+ 79'260		
Charges liées	- 73'339		
Subventions accordées	+ 228'295		
Impôts	+ 733'900		
Remboursements collectivités publiques	s + 118'860		
Péréquation financière (IPF 97.30)	+ 153'905		

En conclusion, et au vu des éléments qui ont été présentés, le Conseil communal recommande au Conseil général d'approuver le budget annuel de l'exercice 2016 tel qu'il lui est soumis.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

0 ADMINISTRATION GENERALE

011 CONSEIL COMMUNAL (EXECUTIF)

011.309.00 Cadeaux et dons

Une augmentation de Fr. 4'000.- par rapport au budget 2015 est notée, ceci en prévision du changement de législature (mutations au sein du Conseil communal – cadeaux aux sortants).

02 ADMINISTRATION GENERALE

A. Effectif du personnel et dotation

Le Conseil communal poursuit sa politique de rigueur. Suite à l'introduction des retenues sociales supplémentaires en début d'année 2015, le Conseil communal, après concertation avec la Commission de gestion LPP, a décidé de réduire la voilure en termes de 2^e pilier. Ceci a un impact sur le budget 2016, tant au niveau des cotisations que des retenues.

Par ailleurs, cette année encore, chaque poste devenu vacant a donné lieu à une analyse approfondie, afin d'étudier la nécessité du remplacement et l'éventuelle réorganisation que cela permettrait de réaliser.

Les services, connaissant la rigueur appliquée, ont réduit leurs demandes au strict minimum.

1. Postes nouveaux ou à confirmer

- 20% nouvelle fonction de « remplaçante de la Directrice » auprès de la crèche les Poucetofs.
- 20% Collaborateur-trice auprès du service des écoles. Un poste actuellement à 100% qui concerne une collaboratrice administrative et dont nous devons confirmer le taux d'activité. Il avait été prévu ainsi afin de permettre une

meilleure gestion administrative du service. Si le délai d'une année accordée à cette dotation supplémentaire prouve qu'elle n'est pas utile, elle peut contractuellement être revue à la baisse.

2. Réductions ou suppressions de postes

Avec la démission d'un agent de sécurité pour la fin décembre 2015, le Conseil communal a entamé une réflexion globale sur la nécessité du maintien d'agents de terrain rémunérés par la commune. Ainsi une externalisation est analysée (par exemple adhésion à l'ACOPOL) et toujours en discussion au moment du bouclement des budgets.

3. Modifications temporaires

Quelques fluctuations temporaires sont à signaler encore. Il s'agit de besoins limités dans le temps, tels que le remplacement de collaborateurs dont les problèmes de santé nécessitent un remplacement dans la durée, mais qui sont toujours dans l'effectif, ou de projet particulier, limité dans le temps, nécessitant des ressources supplémentaires.

A l'inverse, il peut y avoir des besoins qui ont été différés, conduisant ainsi à des baisses momentanées, sans que, pour autant, les postes correspondants soient supprimés. Ces changements n'amènent pas de modification de la dotation des services concernés.

4. Dotation

En conséquence, la dotation du personnel est la suivante : elle était de 65.80EPT et 87 collaborateurs dans le budget 2015. Elle est de 64.19 EPT et 87 collaborateurs dans le budget 2016, soit une diminution temporaire de 1.61 EPT.

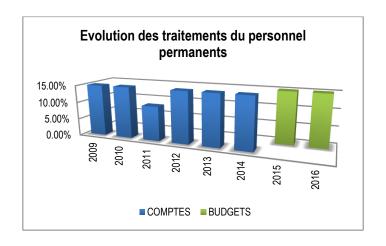
Ceci correspond à des variations temporaires de taux d'activité ainsi que des remplacement par des auxiliaires permettant de palier l'absence de certains collaborateurs pour raisons de maladie, d'accident, ou permettant une meilleure transition entre un départ et l'arrivée d'un nouveau collaborateur.

5. Stabilité de la dotation et mutations

La dotation en personnel de l'Administration communale a été, de fait, particulièrement stable ces dernières années. Cela ne veut pas dire que rien n'a changé, bien au contraire. Depuis des années, le Conseil communal réorganise, optimise et améliore le fonctionnement de ses divers services. Chaque départ est une occasion d'adapter et d'ajuster le fonctionnement, voire de changer radicalement en supprimant un poste et en en créant un autre ailleurs. C'est notamment le cas cette année déjà au service de la sécurité, ainsi qu'au service social; en outre, ces prochaines années plusieurs départs « naturels » (retraite) vont engendrer le même exercice, qui est plus ou moins complexe.

Il faut souligner l'ampleur de l'effort de rationalisation et de réorganisation que répète le Conseil communal pour faire face à ses tâches.

Il est aussi pertinent de relever que cette stabilité ne concerne pas que la dotation du personnel, mais aussi la part que représentent les charges du personnel par rapport à l'ensemble des charges. Comme le montre le graphique ci-dessous, les traitements du personnel permanent représentent environ 15% des charges totales de 2009 à nos jours.



B. Indexation des salaires et évolution des charges du personnel

1. Indexation

Depuis plusieurs années, le Conseil communal n'a pas introduit d'indexation des salaires, grâce à la stabilité de la conjoncture, ce qui est également le cas cette année.

2. Evolution des charges du personnel

Le Conseil communal reste fidèle à sa volonté de maîtrise de la croissance des charges du personnel. Il s'est donné comme objectif une croissance maximale de 2% par année.

Les charges de personnel évoluent de Fr. 9'677'520.- pour 2015 à Fr. 9'627'930.- pour 2016, soit une diminution de Fr. 49'590.- ou - 0.51% exactement.

020.301.00 Traitements du personnel permanent

L'écart au budget 2015 s'élève à Fr. 120'684.-, soit une augmentation de 2%. En regard de l'année 2015, l'adaptation des traitements (paliers) représente 77 % (Fr. 93'965.-) du total de la variation. Ceci représente en moyenne Fr. 86.-

d'augmentation mensuelle par personne (soit 0.24% du total des charges). Cette part d'augmentation est une source de motivation importante pour l'ensemble du personnel qui est déjà sous le coup de plusieurs mesures de restriction entre 2015 et 2016. Le solde, soit 23 % de la différence entre 2015 et 2016, correspond aux variations en termes de dotations nécessaires au fonctionnement des services et, pour la plupart, limité dans le temps. (cf. point 3. Modifications temporaires).

A titre informatif, nous transcrivons, ci-contre, les effectifs de personnes employées (personnel permanent) et la répartition en fonction des postes attribués aux différents services.

020.301.01 Traitements du personnel auxiliaire et temporaire

Ce poste varie de Fr. 21'705.- par rapport aux prévisions 2015. Il prend en considération l'augmentation de la dotation en termes d'auxiliaires de nettoyage, principalement dévolues au nouveau bâtiment scolaire, dont la superficie est beaucoup plus importante que l'ancien pavillon.

020.304.00 Cotisations caisse de prévoyance

020.436.04 Retenues caisse de prévoyance

Suite à la modification du taux de conversion qui sera introduite au 1^{er} janvier 2016 et qui va entraîner, pour chaque collaborateur assuré, une baisse du niveau de la rente/capital projeté, sans modification du niveau de la cotisation, le Conseil communal a envisagé, avec l'aide de la Commission de gestion LPP une modification du plan de prévoyance actuel, sachant que la nécessité de réduire l'ampleur des cotisations est incontournable. La Commission a donc mené des réflexions sur les prestations actuelles de notre fonds de prévoyance, afin de définir dans quelle mesure ces prestations pouvaient être adaptées de façon acceptable tout en permettant des

économies, tant pour les assurés que pour l'employeur, avec l'objectif premier de minimiser les conséquences de la modification du taux de conversion.

Afin de limiter au maximum la diminution de la rente/capital projeté pour l'ensemble des assurés, le Conseil communal a choisi de proposer plusieurs plans à choix à chaque assuré, sans que la part de l'employeur ne soit touchée, puisque la différence de cotisation sera entièrement à la charge de l'assuré. Ainsi, ce dernier aura la possibilité de se déterminer sur son plan de prévoyance chaque 1er janvier.

De ce fait, dès 2016, les cotisations et donc les retenues à la caisse de prévoyance devraient diminuer de 20 à 30%. Ceci correspond à une diminution réelle des cotisations de Fr. 179'770.- et de Fr. 82'115.- de retenues en moins.

Comparatif budgétaire - personnel permanent	2015		2016		Ecart(2015-2016)	
	EPT	Nbre pers.	EPT	Nbre pers.	EPT	Nbre pers.
Secrétariat général	2.50	3.00	2.60	3.00	0.10	-
Réception, contrôle des habitants et office du travail	3.00	4.00	3.00	4.00	-	-
Service sécurité (police, feu et protection civile)	3.50	4.00	3.50	4.00	-	-
Service des finances (impôts et comptabilité)	2.80	4.00	2.90	4.00	0.10	-
Service des écoles	2.60	3.00	2.70	3.00	0.10	-
Service social	6.67	8.00	6.80	8.00	0.13	-
Service technique	8.00	9.00	8.00	9.00	-	-
Conciergerie	4.00	4.00	4.00	4.00	-	-
Personnel enseignant (maître de sport)	1.00	1.00	1.00	1.00	-	-
Animation socioculturelle	3.55	6.00	3.25	6.00	-0.30	-
Edilité	9.29	10.00	9.29	10.00	-	-
Accueil extrascolaire, responsable + intervenantes	2.90	5.00	2.80	5.00	-0.10	-
Bibliothèque	1.00	2.00	1.00	2.00	-	-
Crèche	14.30	22.00	12.65	22.00	-1.65	-
Conseil communal et la fonction de Syndic	0.70	2.00	0.70	2.00	-	-
Total intermédiaire	65.80	87.00	64.19	87.00	-1.61	-
Apprentis	2.00	2.00	2.00	2.00	-	-
Total général	67.80	89.00	66.19	89.00	-1.61	-

021 Votations et élections

Ce chapitre relatif aux votations et élections est, dans sa globalité, en progression, aussi bien en regard du budget 2015 (+ Fr. 23'500.-) que par rapport aux comptes 2014 (+ Fr. 45'365.-). Les prévisions 2016 ont été établies sur la base des élections et votations qui auront lieu l'an prochain, à savoir :

- Elections communales (Conseil communal et Conseil général)
- Elections cantonales (Grand Conseil Conseil d'Etat Préfecture)
- Quatre votations fédérales

023 Administration générale

023.316.00 Frais d'ordinateur

Le budget de fonctionnement présente un total de charges de Fr. 170'000.-, identique à 2015. Le budget d'hébergement auprès de CommuNel / SITel tient compte de l'intégration des applications Equitrac (gestion des systèmes d'impression) et d'un serveur GED (gestion électronique des données). Une facturation, par le SITel, de l'espace disque supplémentaire des serveurs est également réservée.

Note: le budget des investissements 2016 ne prévoit pour l'instant pas de demande de crédit pour l'informatique. Le solde de crédit disponible à ce stade est de l'ordre de Fr. 120'000.-. Le projet en cours relatif à la GED n'est pas suffisamment avancé pour pouvoir en déterminer le coût total, ni le projet de migration des serveurs auprès d'un autre partenaire que CommuNet/SITel. Si nécessaire, un crédit sera sollicité en cours d'année 2016, ou dans le cadre du budget 2017.

023.318.00 <u>Assurances</u>

L'ensemble du portefeuille d'assurances a fait l'objet d'une analyse par un mandataire extérieur. La quasi totalité des contrats ont fait l'objet d'un appel d'offres. De nouveaux contrats ont pu être conclus à des conditions financières plus favorables.

023.352.00 Participation à l'Agglomération – administration générale

Comme chaque année, nous vous proposons, ci-dessous une récapitulation des frais relatifs à l'Agglomération. Le total des charges à répartir entre les communes-membres pour 2016 s'élève à 14.572 millions de francs contre 14,573 millions en 2015.

		C 2014	B 2015	Ecarts B2015-B2016		B 2016
PARTICIPATION A L'AGGLO				Francs	%	
023.352.00	Administration générale	89'266	98'295	-10'655	-10.8%	87'640
30.352.00	Promotion culturelle	200'435	218'520	-1'340	-0.6%	217'180
65.352.00	Mobilité	505'693	553'650	-6'415	-1.2%	547'235
79.352.00	Aménagement régional	31'230	34'880	+12'740	+36.5%	47'620
83.352.00	Promotion touristique	49'793	60'520	+190	+0.3%	60'710
84.352.00	Promotion économique	38'328	25'495	-4'235	-16.6%	21'260
99.352.01	Finances	1'691	1'740	+5	+0.3%	1'745
	Totaux	916'436	993'100	-9'710	-1.0%	983'390

1 ORDRE PUBLIC

11.315.00 Entretien et réparation du véhicule

Un service annuel estimé à Fr. 1'000.- ainsi que le remplacement d'un jeu de pneus d'hivers pour Fr. 1'200.- sont envisagés sous ce poste. La différence par rapport aux prévisions 2015 s'élève à Fr. 1'200.-.

12.352.01 Participation aux frais de fonctionnement des curatelles

Le budget 2016 nous est remis par le service des curatelles. Le montant à répartir entre les communes s'élève à Fr. 404'045.-, la part à charge de Marly est de Fr. 217'380.- soit en progression de Fr. 11'130.- par rapport au budget 2015 et aussi en regard des comptes 2014 (+ Fr. 82'048.-).

14 Police du feu

14.301.02 Soldes pour instructions

14.301.03 Soldes pour instructions

14.301.04 Soldes pour autres prestations

Les projections 2016 de ces trois postes diminuent pour un total de Fr. 6'000.- en regard du budget 2015, soit près de 9%. Par rapport aux comptes 2014, la diminution envisagée s'élève à Fr. 23'170.-.

14.315.01 Entretien et réparation des véhicules et engins

Des services pour les véhicules sont retenus pour 2016 à raison de Fr. 5'570.-, le solde correspondant à divers imprévus (batteries, lampes, carrosseries). Ce poste est

en diminution par rapport au budget 2015 (- Fr. 2'300.-) mais en progression en regard des comptes annuels 2014 à raison de Fr. 3'784.-.

14.318.01 Frais de téléphone et du système d'alarme

En légère diminution en regard du budget 2015 (Fr. 850.-), ce poste est également en régression par rapport à l'effectif 2014 (- Fr. 1'994.-). Il comprend essentiellement des frais d'exploitation ECAB (Fr. 1'650.-), des concessions OFCOM radios CSPi Marly (Fr. 2'300.-) ainsi que des abonnements Swisscom divers pour Fr. 1'860.-.

14.380.00 Attribution au fonds de réserve

Le total des recettes du chapitre 14 "Police du feu" s'élève à Fr. 281'390.-. Etant précisé que les charges sont de Fr. 302'325.-, celles-ci dépassent les recettes. Il ne peut dès lors y avoir d'attribution à la réserve [➡ Écart net aux prévisions 2015 : diminution de perte de Fr. 12'550.-].

15.314.00 Entretien du cantonnement militaire

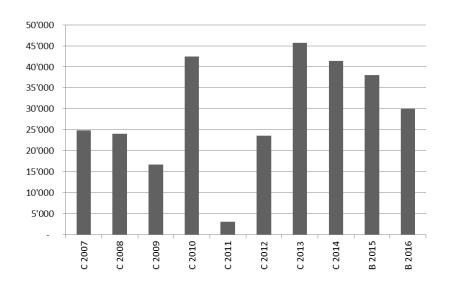
En 2016, en plus des charges courantes, un curage des canalisations est envisagé à raison d'environs Fr. 2'000.-. Ceci explique l'écart au budget 2015.

15.318.02 Frais de stationnement de la troupe

En 2015, un montant estimatif de Fr. 10'000.- (Fr. 0.- dans les comptes 2014) avait été porté en charge sous cette rubrique. Afin de ne pas gonfler inutilement les charges, ce poste est porté à Fr. 0.-. La contrepartie figurant sous le chapitre 15.436.00 "Indemnités de stationnement de la troupe" est dès lors également portée à Fr. 0.-.

15.423.00 Location du cantonnement militaire à la troupe

Le montant inscrit pour 2016 a été revu à la baisse en comparaison de 2015 (- Fr. 8'000.-) et correspond mieux à la réalité des locations envisageables en 2016.



16 Protection civile

16.309.02 Participation communale aux coûts de fonctionnement de la PCI

Cette participation annuelle est établie par le Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM). Pour l'année 2016, un coût total budgétisé de 304'614.- (Fr. 594'590.- en 2015) est à répartir entre les communes au prorata de la population légale. Le coût par habitant s'élève ainsi à Fr. 1,9185 (Fr. 1,99/2015). Le montant à charge de Marly diminue légèrement par rapport aux prévisions 2015 mais est en progression en regard de l'effectif 2014.

15.436.00 Indemnités de stationnement de la troupe

Cf. commentaire sous 15.318.02 "Frais de stationnement de la troupe".

2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION

20.351.00 <u>Traitement du personnel enseignant, participations aux</u> <u>dépenses cantonales (écoles enfantines)</u>

Il s'agit de la participation de la commune aux frais cantonaux de personnel des écoles enfantines. La répartition s'établit comme suit :

	B 2015	B 2016	Ecarts	
			Fr.	%
Charges totales à répartir	30'876'819	23'712'130	-7'164'689	-23.2%
Traitements	25'685'823	20'028'655	-5'657'168	
Charges et frais	4'693'746	3'683'475	-1'010'271	
Frais de transports	497'250	-	-497'250	
Population légale Canton	297'622	303'377	5'755	1.9%
Population légale Marly	7'919	8'095	176	2.2%
Montant à charge de Marly	821'557	632'710	-188'847	-23.0%

Tout comme pour l'école primaire (cf. rubrique 21.351.00), les charges sont réparties selon la clé : Etat 50% - Communes 50% (auparavant 35% - 65%).

21.310.00 Achat fournitures scolaires

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire, l'Etat prend désormais à sa charge le coût des moyens d'enseignement officiels, ce qui représente une économie estimée à Fr. 46'000.- pour la commune de Marly. En regard du budget 2015, nous constatons ainsi sur ce poste une régression totale des charges de Fr. 47'300.- (- 33,8%) et une baisse de Fr. 35'487.- par rapport à l'exercice 2014.

21.311.00 Achat mobilier et machines

La progression des coûts envisagée pour 2016, par rapport au budget 2015, de Fr. 3'800.- provient essentiellement de l'augmentation du parc des photocopieurs, notamment due à l'équipement du nouveau bâtiment scolaire de Grand-Pré.

21.316.00 Frais d'ordinateurs

Ecart au budget 2015 : + Fr. 11'800.- / + 53,6 % Ecart aux comptes 2014 : + Fr. 4'579.- / + 15,7%

La mise aux normes des équipements informatiques de nos établissements scolaires représente une augmentation du parc informatique. Les coûts de maintenance progressent donc en fonction. Nous noterons également qu'une part des coûts du mandat de coordinateur informatique communal est imputée à ce chapitre scolaire.

21.318.01 Frais de transports scolaires

Ce poste a augmenté à raison de 3,1% (Fr. 4'000.-) en regard du budget 2015. Cela représente l'une des trois tranches que la commune va verser rétroactivement à l'Ecole Libre Publique (ELP) pour des frais de transports non facturés par cette école pour les années 2009 à 2013. Ces tranches touchent les exercices 2015 à 2017. En parallèle, et sur base des coûts relevés aux comptes 2014, l'estimation des frais de déplacements à la piscine et des frais de transports des élèves de Villarsel-sur-Marly et de Chésalles a été diminuée d'un peu plus de Fr. 5'000.-.

21.351.00 <u>Traitement du personnel enseignant, participations aux dépenses</u> cantonales (école primaire)

Ce poste accuse une régression des charges envisagées pour 2016 par rapport à 2015 et 2014. Cette diminution de Fr. 726'725.- constatée entre les budgets 2015 et 2016 (- 22,9 %) est consécutive aux incidences de la nouvelle loi scolaire qui ont été prises en compte, à savoir une répartition : Etat 50% - Communes 50% (auparavant 35% - 65%) pour les traitements des enseignants ainsi que les charges et frais y relatifs. Les traitements des responsables d'établissement sont entièrement à charge de l'Etat. Les transports scolaires restent quant à eux avec une répartition à raison de 35%-65% Etat-Communes jusqu'en 2018.

	B 2015	B 2016	Ecart	S
			Fr.	%
Charges totales à répartir	119'389'475	91'816'366	-27'573'109	-23.1%
Tueltamanta	0010451000	7010541000	0017041000	
Traitements	96'045'820	72'251'800	-23'794'020	
Charges et frais	18'501'155	14'174'980	-4'326'175	
Frais de transports	4'842'500	5'389'586	547'086	
Population légale Canton	297'622	303'377	5'755	1.9%
Population légale Marly	7'919	8'095	176	2.2%
Montant à charge de Marly	3'176'665	2'449'934	-726'731	-22.9%

21.352.00 Participation au Cycle d'Orientation

Une progression des charges de près de 31 % est enregistrée entre les budgets 2015 et celui de 2016, soit un montant de Fr. 689'400.- (Fr. 774'000.- par rapport à 2014). L'effet de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire au 1^{er} janvier 2016 impacte grandement cette rubrique. En effet, l'Etat et les communes se partagent les charges relatives aux frais de traitement du personnel enseignant à raison de 50% - 50%. Sur

la base des estimations établies par l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français le total des charges à répartir entre les communes pour l'exercice 2016 est estimé à Fr. 26'512'000.- contre Fr. 20'304'000.- en 2015 ce qui représente une progression de + 30,6% soit Fr. 6'208'000.-. Le montant à charge de Marly s'élève à Fr. 361.- par habitant contre Fr. 282.- par habitant pour 2015.

21.352.01 Participation à l'école libre publique

Nous notons, sous cette rubrique, une légère augmentation (Fr. 5'000.- / + 1,8%) due principalement à la prise en compte, dans les charges à répartir entre les communes, des coûts inhérents à l'accueil extrascolaire, financés jusqu'ici par la Fondation Ecole Réformée de Fribourg.

21.352.04 Sports et semaines sportives

La subvention dévolue aux camps de ski est diminuée de moitié dès 2016. Cette décision a été prise en 2014 déjà, mais sa mise en application planifiée à partir de 2016, compte tenu des importants délais de réservation auxquels les organisateurs sont soumis pour l'hébergement. Une régression des charges de cette rubrique de Fr. 12'800.- est ainsi notée par rapport au budget 2015 (- Fr. 11'380.- en regard des comptes 2014).

21.366.02 Spectacles scolaires

Compte tenu de la nécessité d'appliquer des mesures d'économies, ce poste a été limité à Fr. 8'000.- au lieu de Fr. 10'000.- (budget 2015). Une réduction des charges pour Fr. 2'000.- est ainsi notée (- 20 %).

21.452.01 Participations d'autres communes et du Canton

Nous notons une progression des recettes de ce poste à raison de Fr. 3'740.- [45,3%] par rapport au budget de l'exercice 2015. L'estimation est basée sur un nombre présumé d'élèves de l'extérieur à intégrer dans nos classes de développement et d'enfants relevant du statut de requérant d'asile. Une diminution de ces recettes est envisagée en regard des comptes annuels 2014 pour Fr. 6'000.-.

22.351.01 <u>Participation à l'aide aux institutions spécialisées pour</u> personnes handicapées/inadaptées

Le montant total des charges à répartir entre les communes est en baisse de Fr. 689'700.-, passant ainsi de 40.9 millions de francs à 40.2 millions entre 2015 et 2016, soit une diminution envisagée de 1,7 %. Pour Marly, la participation accuse une diminution par rapport au budget 2015 de Fr. 15'315.- ou 1,4 %. Entre les comptes 2014 et le budget 2016, une augmentation de Fr. 31'799.- est enregistrée.

	B 2015	B 2016	Ecarts	
			Fr.	%
Charges totales à répartir	40'904'600	40'214'900	-689'700	-1.7%
Population légale Canton	297'622	303'377	5'755	1.9%
Population légale Marly	7'919	8'095	176	2.2%
Montant à charge de Marly	1'088'372	1'073'053	-15'319	-1.4%

22.351.02 Mesures pédago-thérapeutiques dispensées par des tiers

Une amélioration de Fr. 2'765.- est notée entre le budget 2015 et celui de 2016 ou 4,6 %. Par contre, une augmentation a lieu entre les comptes 2014 et le budget 2016 représentant un montant de Fr. 1'748.-.

	B 2015	B 2016 Ecar		ts
			Fr.	%
Charges totales à répartir	2'255'000	2'145'000	-110'000	-4.9%
Population légale Canton	297'622	303'377	5'755	1.9%
Population légale Marly	7'919	8'095	176	2.2%
Montant à charge de Marly	60'000	57'235	-2'765	-4.6%

22.352.03 Frais de psychologie, logopédie, psychomotricité

Par rapport aux prévisions 2015, une baisse des charges est notée à raison de Fr. 13'300.- (- 3,9 %). Entre les comptes 2014 et le budget 2016, nous assistons par contre à une progression de Fr. 13'030.- (+ 4,1%).

Le chiffre est posé selon le budget d'institution présenté par Flos Carmeli et l'estimation des coûts propres aux élèves de l'Ecole libre publique, traités par l'Institut de pédagogie curative, sur base des statistiques des années précédentes. Les coûts des « cas SESAM » (ex cas AI) et des « cas commune » sont désormais répartis à raison de 50% à charge de l'Etat et 50% à charge des communes (précédemment 45% Etat et 55% communes). A noter toutefois que les participations de l'Etat sur les « cas commune » portent sur le budget qu'il reconnaît.

290.300.00 <u>Jetons et frais du comité intercommunal scolaire</u> (en lieu et place de de la "commission scolaire")

Selon les dispositions de la nouvelle loi scolaire, les commissions scolaires sont supprimées dès le 1^{er} août 2015. Dans le cas des cercles composés de plusieurs communes, des comités intercommunaux scolaires devront par contre être créés. Leur rôle étant différent de celui qui était dévolu aux commissions scolaires, ils devraient siéger moins fréquemment d'où une diminution des charges de ce poste aussi bien en regard des comptes 2014 que du budget 2015.

290.317.00 Frais de représentation et cadeaux au corps enseignant

Comme pour la majeure partie des cercles scolaires, il était de coutume à Marly de clore l'année scolaire par un souper réunissant le corps enseignant et la commission scolaire. Avec la suppression de cette dernière, ce souper est annulé. Par contre, nous maintenons une occasion d'un contact convivial avec le corps enseignant par le biais d'un apéritif de rentrée scolaire. Ainsi, les projections 2016 sont inférieurs à 2015 pour un montant de Fr. 2'000.-.

290.318.01 Frais de téléphone

Dans le cadre de la construction du nouveau bâtiment scolaire de Grand-Pré, décision a été prise d'opter pour la location d'un central téléphonique dématérialisé plutôt que d'acquérir et implanter physiquement un tel équipement.

3 CULTURE, LOISIRS ET SPORTS

30.351.00 Participation aux dépenses du conservatoire

Les prévisions 2016 sont remises par le Conservatoire de Fribourg (Service de la Culture). Les charges sont réparties par moitié entre l'Etat et les communes. En 2015, les prévisions concernaient 1'210 unités individuelles à Fr. 175.30 et 340 unités collectives à Fr. 31.71. Le total inscrit au budget 2015 s'élevait ainsi à Fr. 222'900.-. Pour 2016, 1'090 unités individuelles à Fr. 182.17 (Fr. 198'560.-) et 0 unité collective à Fr. 31.6809 (Fr. 0.-) sont envisagées. Ainsi, le total à charge de la Commune s'élève à Fr. 198'560.- et est en régression de 10,9 % en regard du budget 2015. L'écart aux dépenses effectives de l'année 2014 s'élève à Fr. 19'140.- représentant une baisse prévisible de 8,8 %.

30.363.00 Bibliothèque régionale de Marly : part. aux frais de fonctionnement

Un montant supplémentaire de Fr. 8'000.- avait été inscrit en 2015 et concernait des dépenses complémentaires envisagées dans le cadre des 30 ans de la bibliothèque (stand, présentoirs, matériel divers). Ceci explique principalement la diminution de Fr. 6'400.- enregistrée entre 2015 et 2016.

30.363.02 Spectacles, concerts et expositions

Dans le cadre des mesures d'économies, une réduction de ce poste a été effectuée à raison de Fr. 1'500.- (- 20 %) par rapport au budget 2015 pour atteindre Fr. 6'000.-. Par rapport aux comptes effectifs 2014, nous notons une diminution de Fr. 1'000.-.

34.312.02 Chauffage vestiaires du centre sportif

En regard des charges effectives de l'année 2014, le budget 2016 a été adapté pour cette rubrique. Ainsi, ce poste a été porté à Fr. 18'000.-, représentant une progression de Fr. 3'000.- aux prévisions budgétaires 2015.

34.312.03 Participation à l'éclairage des stades

Dans le cadre des mesures d'économies décidées ou mises en place, la participation à l'éclairage des stades qui était attribuée au FC Marly a été diminuée de Fr. 1'000.-par rapport aux années antérieures. Un montant de Fr. 2'500.-, au lieu de Fr. 3'500.-, est dès lors inscrit au budget 2016.

351.427.00 Location centre animation

Etant précisé le déménagement du service de l'animation socioculturelle à la Route des Ecoles 32, la cabane des jeunes ne sera plus utilisée et ne pourra plus être louée. Dès lors aucune recette de location n'est budgétisée pour 2016. Il s'agit d'une diminution des recettes de Fr. 9'000.- par rapport au budget 2015.

Chapitre 353 Animation socioculturelle

En regard du budget 2015, nous notons une diminution globale des charges de Fr. 800.- et une croissance des recettes potentielles de Fr. 330.-. Nous noterons une baisse (-55 %) du montant octroyé pour les frais des activités autres (- Fr. 2'200.- par rapport au budget 2015). Les recettes de l'exercice 2014 figurant sous les postes 353.433.02 "Participations aux activités autres" et 353.469.00 "Dons divers et participations de tiers" ont été largement influencées par des produits relatifs à la Jazz Parade.

4 SANTE

40.351.00 Contribution aux coûts résiduels des soins

Conformément à la loi du 9 décembre 2010 d'application de la loi fédérale sur le nouveau régime de financement des soins, un montant de Fr. 6'765.- est inscrit sous cette rubrique pour le financement des coûts résiduels des soins des infirmiers et infirmières indépendants. Ces coûts sont répartis à raison de 45% part Etat et 65% part des communes. Le montant total à répartir s'élève à Fr. 253'500.- en 2016 contre Fr. 142'993.- en 2015. L'écart aux prévisions 2015 s'élève à + Fr. 2'960.- pour Marly.

41.351.00 <u>Participation au subventionnement des soins spéciaux dans les</u> établissements pour personnes âgées

L'augmentation entre les budgets annuels 2015 et 2016 s'élève à Fr. 28'655.- (2,4 %). Elle est due à l'accroissement des dépenses cantonales totales envisagées qui passent de 45,728 millions de francs à 46,673 millions de francs. Le coût par habitant pour cette rubrique passe ainsi de 153,6462 francs en 2015 à 153,8449 francs en 2016.

41.352.00 Participation au déficit du home médicalisé de la Sarine

Passant d'une prévision 2015 de Fr. 27'820.- à Fr. 12'240.- en 2016, ce poste accuse une diminution des charges de Fr. 15'580.- ou – 56 %. Les prévisions émanant de L'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS) se basent sur un montant total à répartir entre les communes de Fr. 161'400.- en 2016 contre Fr. 367'250.- en 2015.

41.352.01 Participations aux frais financiers des homes de la Sarine

La répartition des frais financiers des homes du district prévoit, pour 2016, un montant total à charge de Marly de Fr. 732'240.- incluant Fr. 54'145.- pour le rattrapage des frais financiers déjà commentés lors de précédents budgets. La participation de Marly enregistre ainsi une légère diminution de 0,3% par rapport aux prévisions 2015 correspondant à un montant de Fr. 2'360.-. Les frais financiers globaux des EMS du district sont budgétés par l'ACSMS à raison de Fr. 8'941'779.- contre Fr. 8'955'755.- en 2015.

44.352.01 Participation aux indemnités forfaitaires

Les prévisions 2015 totales s'élevaient à 2,7 millions de francs à répartir. Pour 2016, l'ACSMS envisage des dépenses de 3,05 millions de francs, soit une progression de 13.11% ou Fr. 354'000.-. La participation de Marly progresse ainsi à raison de Fr. 27'125.- (+ 13.3%) pour atteindre Fr. 231'650.- en 2016. L'écart aux comptes 2014 s'élève à Fr. 28'250.-.

44.352.02 <u>Participation à la Fondation sarinoise pour l'aide et les soins à</u> domicile

Une augmentation de 2,2 % est notée par rapport au budget 2015. Elle représente un montant de Fr. 6'980.-. En regard des charges de l'exercice 2014, l'augmentation constatée s'élève à Fr. 53'212.- affichant une progression de + 19,8%.

49.365.00 Participations aux frais d'ambulance

Avec une diminution des frais totaux à répartir entre les communes de la Sarine de Fr. 418'950.- entre 2015 et 2016, ce poste s'améliore à raison de Fr. 31'625.- par

rapport au budget 2015 (- 23,4%). En regard de l'effectif 2014, nous notons une légère progression de Fr. 5'489.- ou + 5,6%.

5 AFFAIRES SOCIALES

50.351.01 Participations aux allocations familiales aux non-actifs

L'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS) envisage pour l'exercice 2016 un montant total à répartir entre les communes de Fr. 1'808'509.- contre Fr. 1'260'300.- au budget 2015 (+ Fr. 548'209.-). Cela représente une augmentation des charges de Fr. 14'725.- pour la participation de Marly, soit une progression de 43.9%.

	B 2015	B 2016	Ecarts	;
			Fr.	%
Charges totales à répartir	1'260'300	1'808'509	548'209	43.5%
Population légale Canton	297'622	303'377	5'755	1.9%
Population légale Marly	7'919	8'095	176	2.2%
Montant à charge de Marly	33'534	48'256	14'723	43.9%

54.365.00 Subventions crèches

La participation aux autres crèches que celle des Poucetofs est estimée à Fr. 40'000.-, soit en progression de Fr. 15'000.- par rapport aux estimations budgétaires 2015 ainsi qu'aux comptes 2014 (+ Fr. 14'838.-). Durant l'exercice 2014, 9 enfants étaient placés dans 6 crèches externes. En 2015, 16 enfants sont placés dans 8 crèches. Le budget 2016 a été rectifié et augmenté en conséquence.

544 Crèche communale les Poucetofs

Une diminution nette totale de Fr. 1'680.- par rapport aux prévisions budgétaires 2015 est notée. Le total des charges progresse de 6%, celui des recettes de 10,3%. En regard de l'effectif 2014 (*charges nettes : Fr. 357'743.-*), les charges nettes progressent de Fr. 87'652.-.

Nous noterons que l'augmentation des contributions des parents aux frais de garde (544.434.00) de Fr. 50'000.- (entre 2015 et 2016) est liée au nombre d'enfants accueillis qui est en progression. L'augmentation de ces recettes par rapport aux effectifs 2014 s'élève à Fr. 40'620.-.

55.351.00 Participation aide aux institutions spécialisées pour personnes handicapées/inadaptées

Le tableau synthétique suivant précise les écarts sur les montants prévus par le Service de la Prévoyance sociale (SPS) pour 2016.

	B 2015	B 2016 Ecarts		
			Fr.	%
Charges totales à répartir	70'466'150	71'558'300	1'092'150	1.5%
Population légale Canton	297'622	303'377	5'755	1.9%
Population légale Marly	7'919	8'095	176	2.2%
Montant à charge de Marly	1'874'933	1'909'388	34'455	1.8%

En regard des comptes de l'exercice 2014, nous notons une progression de notre participation de Fr. 122'426.- (+ 6,85%).

58.352.00 Frais d'aide sociale, correctif de district

Notre participation (négative) est établie par le Service de l'action sociale (SASoc). Le montant figurant sous cette rubrique correspond à une rétrocession prévue de Fr. 259'185.-. Il concerne la participation de la Commune aux dépenses d'aide sociale des autres communes du district de la Sarine, ceci après déduction des remboursements personnels et de la part de l'Etat. Nous notons une péjoration prévisible de Fr. 21'575.- par rapport au budget 2015 (moins de produits) et de Fr. 71'088.- en regard de l'exercice comptable 2014.

58.365.05 Frais de fonctionnement des organisateurs MIS

La mise en place de mesures d'insertions sociales est privilégiée afin de permettre aux bénéficiaires de l'aide sociale de se rapprocher de la réinsertion professionnelle par l'insertion sociale. Des prévisions précises sont difficiles et sont à mettre en relation avec les situations à venir des bénéficiaires de l'aide sociale. Une augmentation de 9 % représentant Fr. 10'000.- est envisagée pour 2016 en regard de 2015. En comparaison à l'exercice 2014, une nette diminution de charges est prévue pour Fr. 71'838.- (→ à mettre en relation avec le poste « 58.452.01 récupération de 40% des organisateurs de MIS »).

58.366.03 Frais d'aide sociale (bruts)

Cette rubrique affiche un accroissement des charges de Fr. 98'032.- par rapport aux comptes 2014 (+ Fr. 250'000.- par rapport au budget 2015). Ce compte doit être mis en relation avec les comptes de remboursements 58.436.00 et 58.452.00 afin de déterminer la charge effective pour la commune. Il comprend l'aide matérielle conventionnelle, l'aide octroyée durant les mesures d'insertion sociales, les avances sur des droits à des assurances sociales, les salaires, etc. Le budget 2015 est fixé en tenant compte des chiffres effectifs de l'année 2015 avec une extrapolation pour l'exercice 2016. Rappelons encore que les bénéficiaires de l'aide matérielle au sens de la LASoc n'ont plus droit à une réduction de primes de l'assurance-maladie de 100 %, mais d'un pourcentage de la prime moyenne. De ce fait, la part des primes d'assurance-maladie obligatoire restant à la charge des bénéficiaires de l'aide sociale est prise en compte dans le budget d'aide matérielle et est considérée comme une prestation d'aide sociale. Ces directives justifient l'augmentation entre 2014 et 2015 ainsi qu'entre les budgets 2015 et 2016.

58.436.00 Remboursement d'aide sociale des privés

Ce compte concerne les traitements des bénéficiaires de l'aide sociale, les indemnités de chômage, les ressources provenant des assurances sociales (allocations familiales, rentes, rétroactifs AI/PC, indemnités journalières maladie ou accident), les pensions alimentaires, les bourses d'études ainsi que le remboursement d'aide sociale des personnes revenues à meilleure fortune.

En regard des comptes 2014, une baisse des recettes de Fr. 196'616.- est notée.

Pour cerner correctement l'évolution de l'aide sociale nette au cours de ces dernières années, nous reproduisons le tableau suivant :

		En milliers de	francs				
Années		Dépenses brutes 58.366.03	% de l'année précédente	Remboursements des privés 58.436.00	Remboursements Canton - districts 58.452.00	Dépenses nettes (sans correctif de district)	% de l'année précédente
	2008	2'027		-745	-733	549	
	2009	2'062	1.7%	-745	-692	625	13.8%
	2010	2'199	6.6%	-735	-748	716	14.6%
	2011	2'138	-2.8%	-775	-723	640	-10.6%
	2012	2'303	7.7%	-654	-693	956	49.4%
	2013	2'594	12.6%	-945	-725	924	-3.3%
	2014	2'952	13.8%	-947	-928	1'077	16.6%
I	B 2015	2'800	-5.1%	-750	-740	1'310	21.6%
	3 2016	3'050	8.9%	-750	-850	1'450	10.7%

58.452.00 Récupération d'aide sociale du Canton + districts

Une augmentation de Fr. 110'000.- des recettes est envisagée pour 2016 par rapport au budget 2015. Toutefois, une diminution de Fr. 77'886.- est notée entre les prévisions 2016 et l'exercice comptable 2014. Ce poste est à mettre en relation avec la rubrique 58.366.03 "Frais d'aide sociale (bruts)" ci-avant commentée.

581 Programme interservices travail social communautaire (PITSC)

Les charges totales prévisibles pour cette rubrique s'élèvent, en 2016, à Fr. 201'995.-contre Fr. 202'000.- envisagées en 2015. Les comptes 2014, figurant encore sous rubrique 58.362.02 "Programme interservices travail social communautaire", faisant état d'un total de charges de Fr. 180'448.-.

6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

620.314.01 Entretien hivernal des routes

Le budget 2016 de cette rubrique a été porté à Fr. 50'000.- soit avec une diminution des charges envisagées de Fr. 40'000.- par rapport aux prévisions 2015. En regard des comptes annuels 2014, nous constatons ainsi une stabilité (- Fr. 6'046.-).

620.314.02 Achat et entretiens des signalisations

Le montant retenu au budget 2016 s'élève à Fr. 20'000.-. Il est en diminution par rapport aux prévisions 2015 de Fr. 5'400.- et de Fr. 3'012.- en regard des comptes 2014. La mise à jour des marquages représente la majorité des frais de cette rubrique à raison de Fr. 18'000.-.

622.311.00 Achat d'outillage et matériel

Une diminution de Fr. 11'000.- par rapport au budget 2015 est enregistrée. Pour 2015, l'achat de deux bennes multilift était envisagé et estimé pour ce montant.

64.351.00 Participation au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire

Ce nouveau poste affiche une charge supplémentaire en 2016 de **Fr. 51'790.-.** Cette participation découle de la loi du 20 septembre 1994 sur les transports (art. 37 a. nouveau) : "Les communes participent pour 13,78% à la contribution cantonale au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire. La part communale est répartie entre les communes, en fonction du chiffre de leur population dite légale."

Rickshaws

Les frais de fonctionnement relatifs aux Rickshaws sont répertoriés sous les postes du tableau récapitulatif ci-contre.

RICKSHAV	vs	B 2016	B 2015
65.316.01	Rickshaws - Locations véhicules	18'000	18'000
65.318.02	Rickshaws - Participations aux salaires	45'000	60'000
65.436.01	Rickshaws - Sponsoring et dons	-15'000	-27'000
	Charges nettes	48'000	51'000

65.318.00 Frais de fonctionnement plan de mobilité

Auparavant, un montant de couverture du déficit du véhicule "Mobility" de Fr. 10'800.était prévu annuellement. Effectivement, on a pu noter qu'un montant de Fr. 2'000.était suffisant. Dès lors, le budget 2016 est adapté à la réalité et s'élève à Fr. 14'750.-(identique aux comptes 2014).

65.365.00 Participation au trafic régional

Les prévisions budgétaires remises par le Service de la mobilité (SMo) de l'Etat de Fribourg prévoient, pour 2016, un montant de Fr. 649'490.- à titre de participation aux indemnités d'exploitation octroyées par le Canton au titre de trafic régional. Pour rappel, l'Etat avait décidé de porter, dès 2015, la participation des communes à 45% au lieu de 40 %. La participation marlinoise diminue entre les années 2015 et 2016 à raison de 0,2 % ou Fr. 1'555.-. En regard à 2014, une progression de ces charges est enregistrée à raison de Fr. 47'342.- (+ 7,9 %).

65.365.00 Participation au trafic régional

_	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	B 2015	B 2016
Montant (kCHF)	458	485	488	496	507	525	602	651	649
Variations annuelles %)	5.9%	0.6%	1.6%	2.2%	3.6%	14.7%	8.1%	-0.2%

7 PROTECTION / AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT

70.312.00 Achat d'eau

Ces charges, en progression de Fr. 5'857.- par rapport aux comptes 2014, sont en régression en regard du budget de l'exercice 2015, ceci à raison de Fr. 44'000.-. Cela s'explique essentiellement par le fait qu'au budget 2015, d'un total de Fr. 70'000.-, un montant de Fr. 48'600.- était inclus dans le cadre d'achats d'eau envisagés et nécessaires auprès du Consortium pendant trois mois suite à la réfection de la Stap des Pralettes.

70.380.00 Attribution au fonds de réserve du service des eaux

Les charges totales du chapitre 70 "Approvisionnement en eau" prévisibles pour l'exercice 2016 s'élèvent à Fr. 454'860.-. Les recettes envisagées, de Fr. 558'000.-, étant supérieures aux charges, la différence de Fr. 103'140.- est portée en augmentation du fonds de réserve de ce service par l'intermédiaire de ce compte. Dans les comptes 2014, cette attribution avait été réalisé à raison de Fr. 94'855.-.

- 71.352.00 Participation aux frais d'exploitation de la Step (commune)
- 71.352.01 Participation aux frais financiers de la Step (commune)
- 71.352.10 Participation aux frais d'exploitation de la Step (zone l'Ancienne-Papeterie)

71.352.11 Participation aux frais financiers de la Step (zone l'Ancienne-Papeterie)

Les budgets de ces postes ont été déterminés par l'Association "Gérine-Nesslera" (AIGN). Nous noterons principalement et en regard des prévisions 2015, une augmentation des charges sur le poste 71.352.00 "Participation aux frais d'exploitation de la Step (commune)" de Fr. 49'150.- (+ 13 %) et une baisse sur la rubrique 71.352.01 "Participation aux frais financiers de la Step (commune)" pour Fr 4'470.-. La même variation est notée sur les postes 71.352.10 "Participation aux frais d'exploitation de la Step (zone Ancienne-Papeterie)" (+ Fr. 11'830.-) et 71.352.11 "Participation aux frais financiers de la Step (zone Ancienne-Papeterie)" (- Fr. 1'105.-).

71.380.00 Attribution au fonds de réserve de la protection des eaux

Le total des recettes du chapitre 71 "Protection des eaux" est de Fr. 1'575'325.-. Les charges envisagées s'élevant à Fr. 1'147'960.-, le solde bénéficiaire de Fr. 427'365.- est attribué à la réserve sur la protection des eaux contre Fr. 551'190.- prévus au budget 2015.

72 ORDURES MENAGERES

Le taux de couverture de ce chapitre est envisagé à 91.14% Les charges totales s'élèvent à Fr. 822'885.- et sont couvertes par des recettes envisagées à Fr. 750'000.-.

	B 2016	B 2015	C 2014	C 2013
Charges	822'885	931'045	886'894	951'430
Produits	750'000	711'000	741'125	733'660
Résultats	-72'885	-220'045	-145'769	-217'770
Taux de couverture	91.14%	76.37%	83.56%	77.11%

Dans le cadre du budget 2016 et sur demande de la Commission de l'édilité, le calcul des imputations internes des salaires et charges sociales a été revu. Une estimation des heures propres à chaque poste relatif au secteur des ordures a été effectuée et utilisée pour ce budget. Auparavant, seul un pourcentage unique sur la masse salariale de l'ensemble du personnel de l'édilité était appliqué. Ceci explique ainsi les variations sur les imputations internes des salaires (rubrique 72.390.10) de Fr. 76'300.- en regard du budget 2015 ainsi que sur les charges sociales (rubrique 72.390.11) pour Fr. 12'990.-. Cette correction a pour incidence positive d'améliorer le taux de couverture des charges par les recettes et de le porter ainsi à 91,14% en 2016 contre 76,37 % au budget 2015.

72.311.00 Achat et nettoyages des containers

En 2015, l'achat de cinq containers était envisagé pour un montant de Fr. 4'000.-. Le reste de la diminution par rapport au budget de l'exercice précédent provient d'une diminution du nombre de containers à nettoyer.

72.434.00 Taxe de base, enlèvement des ordures

Nous constatons une augmentation des recettes prévisibles pour 2016 (+ Fr. 16'000.- par rapport à 2015) au vu de l'état des comptes annuels 2014 (Fr. 395'849.-). Une adaptation de ces recettes est ainsi réalisée.

72.434.02 Taxe pour déchets organiques

Le Conseil communal a décidé de procéder à l'augmentation des tarifs des vignettes relatives aux déchets organiques. Une augmentation des recettes (+ Fr. 20'000.- par rapport au budget 2015) est ainsi envisagée, à savoir de 33,3%. L'écart aux comptes 2014 s'élève à Fr. 17'355.-.

740 CIMETIERE

Les frais de fonctionnement de ce chapitre sont ceux attribuables exclusivement à la commune de Marly.

740.352.00 Participation communale à cercle d'inhumation

Cette rubrique concerne la participation annuelle de la commune de Marly aux frais d'exploitation du Cercle d'inhumation sur la base de la répartition du résultat d'exploitation du Cercle d'inhumation (*entre les communes-membres*). Pour l'exercice 2016, la participation marlinoise au Cercle est estimée à Fr. 20'196.- contre Fr. 14'570.- au budget précédent.

741 CERCLE D'INHUMATION

Les charges et produits de ce chapitre concernent toutes les communes-membres du Cercle d'inhumation.

La participation des communes membres est envisagée pour un montant de Fr. 20'755, la commune de Marly participant pour Fr. 20'196.-, comme déjà précisé ciavant, le remboursement par les autres communes du Cercle représente ainsi une somme de Fr. 559.-. Les charges totales s'élèvent à Fr. 36'785.- et les recettes prévues à Fr. 16'030.-.

79.318.00 Frais de bornage et cadastre

Une baisse significative est notée sur ce poste par rapport au budget 2016 (- Fr. 10'580.- ou - 53,4%). En regard des comptes 2014, une diminution de Fr. 34'412.- est enregistrée. Durant les années précédentes (sur deux exercices), les mises à jour de la base cadastrale avaient été prévues, ceci à raison de Fr. 15'000.- par année. En 2016, ces travaux étant réalisés, l'estimation de ces charges est à la baisse.

79.318.01 Plan d'aménagement local (PAL)

Une augmentation de Fr. 48'000.- est enregistrée par rapport au budget 2015. En regard de l'exercice 2014, il s'agit d'une progression de Fr. 34'500.-. La révision du PAL, telle que proposée pour 2016, touchera des éléments essentiels; elle permettra au Conseil communal de mettre en place les mesures proposées et d'appliquer la stratégie validée. Le support prévu se traduira par un accompagnement stratégique et technique de la Commune, par un accompagnement en matière de communication aussi et par des interventions ponctuelles afin de traiter les oppositions au PAL ou de mener des séances spécifiques avec les autorités ou les acteurs économiques de la Commune, etc..

79.351.00 Participation au plan de gestion de la Petite Sarine (2012-2023)

La commune participe au financement des travaux sur la base du plan de gestion de la Petite Sarine, ceci sur la période 2012-2023, pour un montant annuel de Fr. 6'500.-. Ce montant est inscrit au budget 2016.

8 **ECONOMIE**

81.314.00 Entretiens des forêts communales

Il s'agit ici d'un nouveau poste budgétisé à raison de Fr. 40'000.-.

Notre Commune doit en effet entreprendre des coupes de sécurité à proximité des habitations en lisière de la forêt communale dans le secteur du Riedelet, en haut des falaises surplombant la Sarine. Compte tenu des difficultés voire de l'impossibilité d'accès, l'intervention d'un hélicoptère s'avérera nécessaire. Ces difficultés d'accès sont dues en particulier à des aménagements illicites, en zone forestière et sur terrain communal, réalisés par des propriétaires privés. Une participation financière de ces derniers a été déterminée et devra être obtenue. Le coût de l'ensemble des travaux précités s'élève à Fr. 40'000.-, en incluant le surcoût dû aux travaux par hélicoptère (Fr. 20'000.-).

9 FINANCES ET IMPOTS

90.318.01 Part aux frais de perception de l'impôt sur les véhicules

⇒ cf. commentaires sous rubrique 90.441.00 "Part à l'impôt cantonal sur les véhicules à moteur".

90.319.00 Pertes sur débiteurs impôts

En regard des charges effectives 2014 (Fr. 267'228.-) et 2013 (Fr. 216'160.-), le montant du budget 2016 est adapté à la baisse pour atteindre Fr. 300'000.- (diminution de Fr. 20'000.- par rapport au budget 2015). Ce poste enregistre principalement les attributions aux provisions pour pertes sur débiteurs impôts et sur la contribution immobilière.

90.329.00 Escomptes accordés sur impôts

Les comptes 2012 présentait un total de charges de Fr. 125'170.-. En 2013, ce poste affichait des dépenses effectives de Fr. 95'380.- et en 2014 de Fr. 66'995.-. Le budget 2016 a été adapté en fonction de cette régression enregistrée. Fixé à Fr. 70'000.-, il est en diminution par rapport aux prévisions 2015 (Fr. 120'000.-).

Fiscalité

Les recettes relatives aux impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques ainsi que sur le bénéfice et capital des personnes morales ont été fixées sur la base des estimations cantonales émises par le Service cantonal des contributions (SCC), ceci en fonction des dernières statistiques connues, soit celles de l'année 2013. Les prévisions pour l'exercice 2016 s'établissent comme suit, ceci tant au niveau cantonal qu'au niveau de Marly :

		(Canton	
	Années fiscales		Impôt sur le revenu	Variations
			(en millions CHF)	annuelles
Statistiques fiscales		2011	669	2.9%
Statistiques fiscales		2012	667	-0.3%
Statistiques fiscales		2013	695	4.2%
Projections pour		2014	713	2.6%
Projections pour		2015	729	2.2%
Projections pour		2016	746	2.3%

		Canton						
	Années		Impôt sur la fortune	Variations				
	fiscales		(en millions CHF)	annuelles				
Statistiques fiscales		2011	70	-4.1%				
Statistiques fiscales		2012	74	5.7%				
Statistiques fiscales		2013	77	4.1%				
Projections pour		2014	81	5.2%				
Projections pour		2015	81	0.0%				
Projections pour		2016	83	2.5%				

Le nombre de contribuables enregistre une progression de 2.3% (+ 99), passant de 4'173 contribuables en 2012 à 4'272 en 2013.

90.400.00 Impôt sur le revenu des personnes physiques

Le montant qui a été retenu au budget de l'exercice 2016 s'élève à **Fr. 16'796'000.-.** Il est en progression par rapport au budget de l'exercice précédent de 1,5%, soit Fr. 246'000.-. Sur la base des statistiques fiscales effectives 2013, une croissance de 7,1% est enregistrée entre les années 2013 et 2016. Le rendement communal de l'impôt sur le revenu 2013 s'élève à Fr. 15'647'800.-, la croissance envisagée entre les années 2013 et 2016 a été estimée à Fr. 1'148'200.- pour atteindre Fr. 16'796'000.-. Nous constatons, en regard des dernières données fiscales effectives, soit celles de l'année 2013, que le rendement communal de l'impôt sur le revenu reste encore en dessous du rendement effectif de l'année 2008 (Fr. 15'708'000.-). Entre 2008 et 2013, une diminution de 0,29 % est enregistrée sur ces rentrées (2008-9 : + 1,23 %, 2009-10 : -3,28%, 2010-11 : -1,07%, 2011-12 : + 0,60 % et 2012-2013 : + 2,23 %).

90.400.01 Impôt sur la fortune des personnes physiques

Le Service cantonal des contributions a retenu, pour l'impôt sur la fortune de l'année 2016, une progression de 7,7 % par rapport aux effectifs 2013. Sur la base des chiffres 2013, pondérés de ce potentiel, le montant à porter au budget 2016 s'élève à Fr. 1'835'000.-. Il représente une augmentation, par rapport à 2015, de Fr. 170'000.-. Entre les années 2012 et 2013, le rendement communal de cet impôt est passé de Fr. 1'600'540.- à Fr. 1'702'080.- soit une progression enregistrée de Fr. 101'450.- ou 6.3 %.

90.401.00 Impôt sur le bénéfice des personnes morales

Etabli sur les mêmes bases que pour les impôts des personnes physiques (effectifs 2013 avec potentiel de croissance proposé par le SCC), ce poste présente une progression affichée par rapport au budget 2015 qui s'élève à Fr. 248'200.-. En 2012, le rendement communal se chiffrait à Fr. 1'006'960.- pour un total de Fr. 1'426'800.- en 2013. Ainsi, nous notons une amélioration entre ces deux années de 41,7 %. Rappelons qu'entre les années 2010 et 2011, une diminution de 24,9 % a été enregistrée. Entre 2011 et 2012, on notait une régression de 8,4%. Le nombre de contribuables a progressé de 1,19 % entre 2012 et 2013 (2010 \rightarrow 319; 2011 \rightarrow 330; 2012 \rightarrow 334; 2013 \rightarrow 338).

90.401.01 Impôt sur la fortune des personnes morales

Le montant retenu au budget 2016 s'élève à Fr. 411'000.-. Nous notons une détérioration par rapport au budget de l'année 2015 de Fr. 20'000.-. Une amélioration de 4,15% est constatée entre les années 2012 et 2013 et représente un montant de Fr. 16'400.-.

90.402.00 Contribution immobilière

Les recettes envisagées pour l'année 2016 s'élèvent à Fr. 3'250'000.-, affichant ainsi une progression de Fr. 60'000.- par rapport au budget 2015.

90.441.00 Part à l'impôt cantonal sur les véhicules à moteur

L'Office de la circulation et de la navigation envisage une progression de 4% entre les comptes 2014 et le budget 2016. Cette même progression a été reportée sur le budget 2016 de Marly. Ainsi, les recettes envisagées au budget 2016 sont en

augmentation par rapport au budget 2015 de Fr. 4'240.- (0,9 %). En regard de l'année 2014, l'augmentation de ce poste s'élève à Fr. 17'471.- (+ 4%).

930 PEREQUATION FINANCIERE

Sous ce chapitre figurent la **contribution à la péréquation des ressources** (930.362.00) ainsi que **l'attribution** (à recevoir) **de la péréquation des besoins** (930.462.01) et **l'attribution** (à recevoir) **de la péréquation des ressources.** Ces postes découlent de la loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI) du 16 novembre 2009, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011.

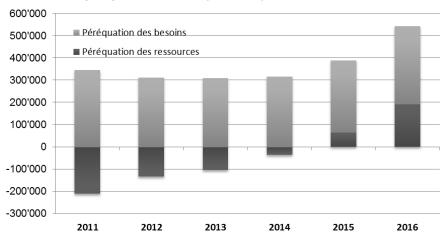
Depuis 2015, la commune de Marly ne contribue plus à la péréquation des ressources (930.362.00) étant précisé que l'indice de potentiel fiscal est passé en dessous de la barre des 100. En 2016, l'attribution de la péréquation des ressources représente Fr. 23.75 par habitant (Fr. 7.96 en 2015) et l'attribution de la péréquation des besoins Fr. 43.30 par habitant (Fr. 41.15 en 2015).

Nous synthétisons, ci-après, l'évolution de la péréquation financière intercommunale pour Marly.

	2014	2015	2016
IPF (indice du potentiel fiscal)	100.56	99.07	97.30
Total à répartir entre les communes	25'635'584	26'381'711	27'822'049
ISB (indice synthétique des besoins)	100.73	100.73	101.12
Total à répartir entre les communes	12'817'792	13'190'856	13'911'025

930	PEREQUATION FINANCIERE			
930.362.00	CONTRIBUTION A LA PEREQUATION DES RESSOURCES	35'835	0	0
930.462.00	ATTRIBUTION DE LA PEREQUATION DES RESSOURCES	0	-63'060	-192'280
930.462.01	ATTRIBUTION DE LA PEREQUATION DES BESOINS	-315'550	-325'855	- 350'540
Effet net pour la commune (+ charges/ - recettes)		-279'715	-388'915	-542'820

Evolution de la péréquation financière (2011-2016)



❖ De plus amples informations relatives à la péréquation financière intercommunale sont disponibles sur le site internet du Service des communes (SCom) à l'adresse:http://www.fr.ch/scom/fr/pub/scom_perequation.htm.

940.321.01 Intérêts des dettes à moyen et long terme

A la fin de l'année 2014, les emprunts figuraient pour un total de 30,368 millions de francs (27,800 millions de francs à fin 2013). Le taux d'intérêt moyen actuel s'élève à environ 2,0 % (2,29 % à fin 2014, 2,42% à fin 2013 et 2,57 % à fin 2012). Les intérêts calculés sous ce poste intègrent les intérêts en cours (sur la dette actuelle) ainsi que les intérêts prévisibles des emprunts à réaliser en 2016 pour les investissements projetés et présentés dans les messages.

940.330.00 Amortissements obligatoires

Une augmentation des amortissements obligatoires est constatée pour Fr. 79'260.- en regard du budget 2015. Par rapport aux comptes annuels 2014, il s'agit d'une progression de Fr. 295'340.-. Le contrôle de l'endettement à fin 2014, établi par le Service des communes (SCom), fait état de Fr. 1'344'438.- d'amortissements à inscrire aux comptes 2015 avec une limite de crédits autorisés de 27,691 millions de francs. Le crédit disponible s'élève quant à lui à 1.387 millions de francs.

99.451.01 Recette extraordinaire (2ème année école enfantine) sans affectation

A titre de rappel, ce poste affichait, pour les comptes 2014, la 6^{ème} et dernière tranche attribuée aux communes selon l'ordonnance du 26 mai 2009 en vue de l'introduction de la 2^{ème} année d'école enfantine.

A titre d'information, nous reproduisons, ci-dessous, l'évolution des impôts ordinaires (*Impôts sur le revenu, la fortune, le bénéfice et le capital*) pour les années 2011 à 2016. Les années 2011 à 2013 représentent les statistiques fiscales annuelles officielles établies par le Service cantonal des contributions. Elles correspondent aux montants réellement facturés. Pour les années 2014 à 2016*, nous avons utilisé la dernière statistique fiscale transmise par le SCC, à savoir celle de l'année fiscale 2013, émise à la fin septembre 2015, avec les potentiels de progressions retenus.

RENDEMENTS CANTONAUX						
	2011	2012	2013	2014*	2015*	2016*
Impôt sur le revenu	19'020	19'134	19'560	20'066	20'517	20'995
Evolution en % de n-1	-1.1%	0.6%	2.2%	2.6%	2.2%	2.3%
mpôt sur la fortune	1'915	2'001	2'128	2'238	2'238	2'293
Evolution en % de n-1	-1.2%	4.5%	6.3%	5.2%	0.0%	2.5%
otal des personnes physiques	20'936	21'134	21'687	22'304	22'755	23'288
Evolution en % de n-1	-1.1%	0.9%	2.6%	2.8%	2.0%	2.3%
Nombre contribuables	4'100	4'173	4'272	-	-	-
mpôt sur le bénéfice	1'374	1'259	1'784	1'901	1'842	1'754
Evolution en % de n-1	-24.9%	-8.4%	41.7%	6.6%	-3.1%	-4.8%
Impôt sur le capital	471	494	514	493	504	514
Evolution en % de n-1	-9.8%	4.8%	4.2%	-4.1%	2.1%	2.1%
Total des personnes morales	1'845	1'752	2'298	2'394	2'346	2'268
Evolution en % de n-1	-21.5%	-5.0%	31.1%	4.2%	-2.0%	-3.3%
Nombre contribuables	330	334	338	-	-	-
Total des impôts ordinaires	22'781	22'887	23'985	24'698	25'100	25'557
Evolution en % de n-1	-3.12%	0.47%	4.80%	2.97%	1.63%	1.82%

B. MESSAGES DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL

Message 06-15

020.506.03 Acquisition d'un nouveau logiciel SIT/SIG

1. INTRODUCTION

Le développement du SIT (Système d'Information du Territoire) communal a débuté en 1987, avec l'objectif d'élaborer successivement un cadastre souterrain des infrastructures d'eau potable, puis un cadastre d'évacuation des eaux. Cette base de données, essentielle pour la planification, a été basculée, en 2004, sur une plateforme permettant la consultation, ainsi que la prise d'information sous forme de fiche de tous les éléments du réseau. Cette plateforme se compose d'une solution LIDS éditée par le groupe BERIT (Bentley System) et d'une base DAO (Dessin Assisté par Ordinateur) MicroStation (une version antérieure de Microstation était déjà utilisée depuis 1995 pour gérer la base de données du cadastre souterrain de l'époque). En 2005, en complément, un module « cimetière » a été intégré au SIT. Après quelques années de pratique, force est de constater que le logiciel de dessin MicroStation est compliqué et n'est pas adapté à des utilisateurs non-professionnels du DAO. De plus, la solution BERIT ne permet pas, en tout cas dans sa version actuelle, de développer un véritable SIG (Système d'information Géographique) qui faciliterait une consultation de la base de données, aussi bien pour le personnel communal que pour les personnes externes (architectes, ingénieurs, habitants, etc.). Le besoin d'une solution métier simple et extensible à tous les services de l'administration communale est clairement établi.

Dans la vision globale du Conseil communal, cet investissement répond aux objectifs d'amélioration des prestations, d'une administration efficace avec les moyens adéquats.

2. LES OBJECTIFS

Il s'agit de remplacer la solution BERIT et la base DAO MicroStation. Pour ce faire, le Conseil communal souhaite déployer son SIT avec une solution client/serveur permettant l'administration des données, leur mise à jour et à leur consultation. La solution envisagée, en tant que Système d'Information Géographique (SIG), permet justement, à partir de diverses sources, de rassembler, d'organiser, de gérer, d'analyser, de combiner, d'élaborer et de présenter des informations localisées géographiquement.

Les fonctionnalités. La solution mise en place doit permettre en outre à un administrateur et à un collaborateur de bénéficier de l'ensemble des fonctionnalités de la solution envisagée en mode client/serveur :

- Saisir des données géographiques et attributaires
 - Lier ou importer des données depuis des bases de données ou des fichiers Excel ou texte
 - Construire des objets graphiques (outils simple de construction DAO)
 - Saisir des informations alphanumériques
- Importer les données cadastrales
- Consulter et analyser les données
 - Colorer les réseaux ou les objets en fonction de leurs attributs

- Afficher des labels automatiquement pour une consultation optimale
 - Se localiser sur la carte par les attributs des objets (adresse postale, numéro de parcelle, numéro de bâtiment, numéro d'objet du réseau, etc.)
- Enrichir les données par des fichiers et des images par l'intermédiaire de liens
 - Schémas scannés
 - Images
 - Pdf
 - Lien vers le site Internet du Registre Foncier cantonal
- Produire des plans papier ou numériques (par exemple : pdf)
- Collecter et compiler des informations.

La solution doit également permettre aux collaborateurs de la commune de consulter et imprimer les données du SIG.

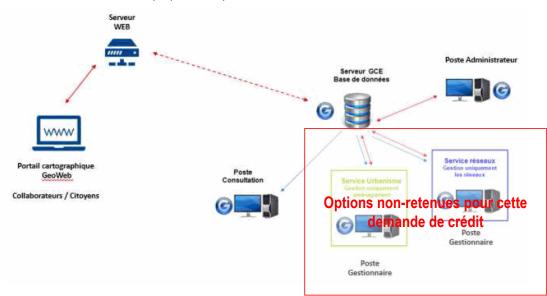
L'organisation des postes proposée est la suivante :

- 1 poste administrateur : poste de gestionnaire du SIG.
 Il permet de modifier le modèle de données, de mettre à jour les données, de les analyser et de les imprimer.
- 1 poste consultation interne : poste de consultation détaillée du SIG.
 Il permet de consulter, d'interroger les données, de les analyser et de les imprimer.

 Serveur Web : serveur qui publie les données géographiques pour qu'elles soient accessibles à tous les services de l'administration et par le public via le site Intranet/Internet.

Il permet de publier les données pour une consultation des données depuis n'importe quel poste connecté au réseau.

L'architecture proposée se présente comme suit :



Une intégration dans l'environnement CommuNet (hébergement des serveurs auprès du SITel) est possible, au même titre que la solution actuelle. Une autre solution d'hébergement devrait cependant être envisagée.

La Commission d'aménagement du territoire, des constructions, de l'environnement, des transports et de l'énergie a préavisé favorablement, à l'unanimité, ce message.

Le coût comprend les services associés à la mise en œuvre sur site à savoir les prestations d'installation, de configuration, de formation des utilisateurs et d'aide au démarrage pour les différents projets.

Les frais de fonctionnement annuels correspondent aux coûts pour la maintenance de la solution envisagée (GeoConcept) et de la mise à jour des données cadastrales.

Le détail des coûts est le suivant :

	Investissement		<u>Frais</u>	
			fonctionnem	<u>nent</u>
			(dès 2017)	
1 Poste Administrateur	Fr.	20'700	Fr.	4'210
1 Poste consultation	Fr.	7'350	Fr.	1'690
Assistance, formation,	Fr.	14'700	Fr.	0
installations				
Internet Serveur Web	Fr.	17'245	Fr.	2'850
Total H.T	Fr.	59'995	Fr.	8750
TVA 8%	Fr.	4'799.60	Fr.	700
Total TTC	Fr.	64'794.60	Fr.	9'450
Arrondi	Fr.	65'000	Fr.	

3. IMPLICATIONS FINANCIERES

3.1. Plan de financement

Coût du projet		
Coût brut total estimé		65'000.00
Montant net à charge de la commune	=	65'000.00
Couverture de la dépense		
Emprunt		65'000.00
Montant net de la dépense	<u>=</u>	65'000.00

3.2. Charges de fonctionnement

Charges de fonctionnement	Taux		
Intérêts passifs sur crédits ou emprunts	2%	+	1'300.00
Amortissement annuel minimal	25%	+	16'250.00
Frais de fonctionnement supplémentaires (cpte 79.318.05)	2017	+	9'450.00
	2016	-	6'900.00
Sous-total			20'100.00
Montant net des charges de fonctionnement annuelles			20'100.00

4. **DECISION**

Le Conseil général doit se prononcer sur l'autorisation de dépenser le montant de Fr. 65'000.-, et son financement par l'emprunt, pour l'acquisition de ce nouveau logiciel SIT/SIG à l'usage de l'administration communale.

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cette dépense et l'emprunt correspondant.

Cette décision est soumise au droit de référendum facultatif, selon l'article 52 LCo.

Message 07-15

020.509.00 Réalisation d'un audit et d'une analyse des investissements

1. INTRODUCTION

En 2014, face au constat récurrent de la baisse des ressources financières, le Conseil communal a réalisé, avec les divers services de l'administration, une analyse stratégique et financière qui a abouti à la détermination d'une vision globale ainsi que, concrètement, à la définition d'une série de mesures visant à optimiser, à limiter ou à réduire les dépenses en tout ou partie maîtrisables, ainsi qu'à augmenter certaines ressources. Le constat principal était aussi que, la marge de manœuvre étant trop faible, tous ces efforts ne permettaient en tout cas pas de parvenir à un équilibre budgétaire sur cette base et de facon pérenne, compte tenu en particulier des tâches et prestations à assumer et des besoins en investissements jugés incontournables. Dans le cadre de la mise sous toit des budgets 2015, le Conseil communal est arrivé à la conclusion qu'à ce stade et pour garantir le développement de notre commune, une adaptation du coefficient fiscal était devenue incontournable. Le Conseil général a suivi en partie cette analyse et a accepté une adaptation de 8 points, décision qui a été contestée par voie de référendum : le corps électoral s'est opposé à cette adaptation à une large majorité. Dans le débat autour de cette votation, d'aucuns ont mis en doute la gestion du Conseil communal, en mettant en jeu, entre autres, le coût du personnel communal et en allant jusqu'à demander un audit. Par ailleurs, une partie du Conseil général, dont la Commission financière, demande au Conseil

communal de prioriser les investissements et de réduire et répartir dans le temps ces derniers.

Le Conseil communal pense qu'effectivement la meilleure façon de répondre à ces remises en cause est de solliciter la réalisation d'un audit de l'ensemble de l'administration, des services, des tâches et prestations communales et d'analyser les besoins en investissements, l'état du patrimoine. Il s'est donc approché d'une société privée pour l'établissement d'une proposition de mandat et d'une estimation de coûts. Dans la vision globale du Conseil communal, un tel investissement répond aux objectifs d'amélioration des prestations, d'une administration efficace avec les moyens adéquats.

2. LES OBJECTIFS

Le but est de réaliser un audit de l'administration et d'analyser les besoins d'investissements pour les infrastructures communales (routes, bâtiments...). L'analyse de l'état et de la gestion du parc véhicules est également prévue. L'audit doit permettre de déterminer la situation actuelle et de rechercher des solutions pour optimaliser et/ou rationaliser les prestations. L'audit viendra compléter l'analyse stratégique et financière, dont l'objectif consistait, dans un premier temps, à détecter un potentiel d'économies possibles. Le rapport final comportera des recommandations, avec un plan d'action et un échéancier pour atteindre les objectifs.

3. IMPLICATIONS FINANCIERES

Sur la base d'une offre estimative, cette dépense est devisée à Fr. 120'000.-.

3.1. Plan de financement

Coût du projet		
Coût brut total estimé		120'000.00
Montant net à charge de la commune	=	120'000.00
Couverture de la dépense		
Emprunt		120'000.00
Montant net de la dépense	<u>=</u>	120'000.00

3.2. Charges de fonctionnement

Charges de fonctionnement	Taux		
Intérêts passifs sur crédits ou emprunts	2%	+	2'400.00
Amortissement annuel minimal	25%	+	30'000.00
Sous-total		=	32'400.00
Montant net des charges de fonctionnement annuelles		=	32'400.00

4. DECISION

Le Conseil général doit se prononcer sur l'autorisation de dépenser le montant de Fr. 120'000.00, et de couvrir cette dépense par l'emprunt, pour la réalisation d'un audit de l'ensemble de l'administration, des services, des tâches et prestations communales et d'analyser les besoins en investissements, l'état du patrimoine.

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement et l'emprunt correspondant. Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

A l'unanimité, la Commission des Bâtiments a préavisé favorablement ce message.

Message 08-15

14.506.10 Remplacement des appareils de protection respiratoire

à l'usage du corps des sapeurs-pompiers

1. INTRODUCTION

L'appareil de protection respiratoire est impératif et obligatoire pour toutes les interventions menées par les soldats du feu.

Il permet aux sapeurs-pompiers de progresser dans un milieu hostile où les fumées et les gaz sont nocifs, voire mortels. Qu'il s'agisse d'un feu de garage, d'un feu de maison ou même de voiture, intervenir sur un sinistre sans cette protection est totalement inconcevable.

Les 20 appareils respiratoires actuels ont été acquis au début des années 1990 auprès de la société Interspiro. Durant toutes ces dernières années, ces appareils ont été modifiés et adaptés aux diverses normes de sécurité. Aujourd'hui, compte tenu de l'utilisation intensive et de l'usure normale qui en découlent, nous sommes arrivés à la limite des possibilités de ce matériel, autant sur le plan des pièces détachées et de leur adaptation que sur celui de la structure elle-même des appareils. Il faut donc impérativement prévoir son remplacement et c'est ce que demandent le corps des sapeurs-pompiers et son état-major.

Dans la vision globale du Conseil communal, cet investissement répond aux objectifs d'amélioration des prestations, d'une administration efficace avec les moyens adéquats.

2. LES OBJECTIFS

Le remplacement complet du parc des appareils de la protection respiratoire, représente donc l'acquisition de 20 appareils comprenant le cacolet, la visagère et le manomètre ainsi que la balise Bodyguard (« homme mort »). Cet équipement est proposé par plusieurs fournisseurs, que l'état-major a évalués, sur la base du cahier de charges, et qu'il a mis en comparaison sur des essais d'une durée de 3 mois. Il s'agit des marques Interspiro (appareils de dernière génération), MSA Growag et Drägger.

Le cahier de charges pose les exigences suivantes :

- <u>La fiabilité</u>: ces appareils sont utilisés lors de tous les exercices du corps, ainsi que sur la majorité des interventions. Ils doivent donc garantir une grande fiabilité.
- <u>Le poids</u>: le poids d'un appareil respiratoire est d'environ 17 Kg. Les nouveaux modèles sont fabriqués avec des alliages qui permettent de gagner quelques kilos, ce qui n'est pas négligeable et améliore le « confort » d'utilisation.
- Le service d'entretien : la FSSP (Fédération Suisse des Sapeurs Pompiers) ainsi que les normes actuelles en vigueur exigent une révision totale des appareils une fois par année, ainsi qu'à la suite de chaque intervention feu. Lors des exercices, un contrôle sommaire est effectué par le porteur luimême après avoir suivi la formation adéquate. Cela implique donc un service d'entretien de proximité, de façon à réduire les coûts de fonctionnement.

- <u>La compatibilité</u>: les bouteilles d'air comprimé actuelles, en acier, sont conservées; les nouveaux appareils doivent donc être compatibles avec ces bouteilles, sans supplément.
- <u>La standardisation</u>: l'un des objectifs est de pouvoir équiper notre corps avec du matériel semblable à celui des autres corps du Grand-Fribourg, voire du canton, pour des raisons d'efficacité lors des interventions communes et lors des cours de formation dispensés par l' ECAB.

3. IMPLICATIONS FINANCIERES

3.1 Plan de financement

Coût du projet

Montant net à charge de la commune	=	35'300.00
Subvention ECAB attendue		11'700.00
Coût brut total estimé		47'000.00

Couverture de la dépense

Montant net de la dépense	=	35'300.00
Utilisation de la réserve		35'300.00

3.2 Charges de fonctionnement

Charges de fonctionnement Aucune

4. DECISION

Le Conseil général doit se prononcer sur l'autorisation de dépenser le montant de Fr. 47'000.00, sous déduction des subventions ECAB attendues, pour l'acquisition de 20 appareils de protection respiratoire à l'usage du corps des sapeurs-pompiers.

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement. Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

Message 09-15

294.503.19 - 943.503.01 Rénovation des bâtiments scolaires et communaux

1. INTRODUCTION

Le Conseil communal estime qu'il est indispensable et nécessaire de maintenir la substance des bâtiments communaux et scolaires, biens du patrimoine administratif, en investissant annuellement dans leur maintien, leur rénovation et leur amélioration. Comme dans le budget 2015, le Conseil communal a regroupé les investissements des deux types de bâtiments, scolaires et communaux. Il rappelle aussi que, s'il devait concrétiser l'idée d'un fonds de rénovation, représentant par exemple 3% de la valeur d'assurance (ECAB) 2015, soit près de 57,5 millions de francs (dont le 60% sont des bâtiments scolaires), ce sont des montants annuels de l'ordre de 1,7 million de francs qu'il devrait prendre en considération. Compte tenu des moyens à disposition, c'est bien moins (environ 0.5% de la valeur ECAB) que le Conseil propose d'investir, pour parer au vieillissement des bâtiments et les adapter aux besoins les plus urgents.

Dans la vision globale du Conseil communal, cet investissement répond à l'objectif d'assainissement et de développement des infrastructures communales.

2. LES OBJECTIFS

Le programme des interventions envisagées en 2016 est le suivant :

Centre scolaire de Marly Cité

<u>Ch. des Epinettes 2, école primaire</u> : remplacement du revêtement de Fr. 25'000.sol défectueux de deux salles de classes par un PVC <u>Ch. des Epinettes 2, école primaire</u> : réparation d'armoires. Compléter Fr.12'000.partiellement le plan de fermeture pour quelques armoires de salles de classe

Rte du Chevalier 8, école enfantine : remplacement de la porte Fr.12'000.d'entrée, mise aux normes de sécurité anti panique, ouverture extérieure – électrification avec ouverture et fermeture programmée

Rte du Chevalier 8, école enfantine : réfection des combles. Fr. 21'000.-Rafraichissement de la peinture et des tapis du hall et des studios de musique

<u>Ch. des Epinettes 4, halle inférieure polyvalente</u> : réfection complète Fr. 85'000.-du sol (330 m2)

<u>Ch. des Epinettes 4 , sous-sol et 1^{er} étage</u> : désaffectation des abris - réfection complète

Fr. 30'000.du sous-sol Est (carrelages, faïences, peinture fenêtre) - Peinture
cage d'escalier, murs, plafond 1^{er} étage

Centre scolaire de Grand-Pré

Rte des Ecoles 28, halle omnisports: réfection du vestiaire No 5 Fr. 28'000.-vestiaires- douches- séchages – carrelages- faïences sur les murs alba qui se décomposent.

Bâtiments communaux

Route de Fribourg 9, bâtiment administratif: remplacement de la coupole en fibre par un exutoire de fumée conforme aux directives— Fr. 40'000.-installation d'un puit de lumière donnant sur la cage d'escalier.

<u>Chemin des Sources 17, centre sportif</u> : mise en place de 4 poubelles Fr. 7'200.-requins

<u>Divers et imprévus</u> Fr. 39'300.-

Total du programme proposé Fr.300'000.-

3. IMPLICATIONS FINANCIERES

Mise en place d'une signalétique intérieure

3.1 Plan de financement

Coût du projet

Couverture de la dépense

 Emprunt
 300'000.00

 Montant net de la dépense
 = 300'000.00

3.2 Charges de fonctionnement

Charges de fonctionnement	Taux		
Intérêts passifs sur crédits ou emprunts	2%	+	6'000.00
Amortissement annuel minimal	3%	+	9'000.00
Sous-total		=	15'000.00
Montant net des charges de fonctionnement à	annuelles	=	15'000.00

La Commission des bâtiments a préavisé favorablement ce message.

4. **DECISION**

Le Conseil général doit se prononcer sur l'autorisation de dépenser le montant de Fr. 300'000.00, qui est couvert par l'emprunt, pour la réalisation de ce programme. Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement et l'emprunt correspondant. Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

Annexes: photos



















Message 10-15

294.503.60 Assainissement du Pavillon 3 de l'école de Grand-Pré

1. INTRODUCTION

En prévision de l'introduction de la 2ème année d'école enfantine, une étude a été réalisée en 2010 afin de déterminer l'état des bâtiments scolaires, ainsi que les possibilités qui s'offraient à la Commune pour répondre aux besoins scolaires. Dans le cadre de ce travail, une solution en deux étapes a fait l'unanimité. Celle-ci consiste à construire un nouveau bâtiment scolaire (en service aujourd'hui) et ensuite à transformer le pavillon 3 afin d'accueillir le programme scolaire des écoles enfantines. La rentrée scolaire de l'école enfantine de Grand-Pré 2014 a débouché sur l'obligation d'ouvrir une classe enfantine supplémentaire. Cette cinquième classe enfantine a été placée provisoirement dans le pavillon 1 en attendant la transformation du pavillon 3. Le pavillon 1 est maintenu provisoirement (démolition planifiée en 2021) afin de permettre de reloger les classes durant les phases d'assainissement des centres scolaires.

Dans la vision globale du Conseil communal, cet investissement répond à l'objectif d'assainissement et de développement des infrastructures communales.



2. LES OBJECTIFS

En décembre 2014, le Conseil général a octroyé un crédit de Fr. 120'000.- pour l'étude de l'assainissement et la transformation du Pavillon 3 du centre scolaire de Grand-Pré, dont la construction date de 1994. En 2015, le bureau d'architectes a évalué différentes variantes de transformation du bâtiment pour aboutir à un projet réaliste qui permette de bénéficier d'un outil de travail répondant à nos attentes. Conformément à la planification financière réalisée annuellement, le projet s'inscrit dans les objectifs déterminés par l'introduction de la 2ème année d'école enfantine en 2013. Au terme des études d'avant-projet et de projet de l'ouvrage, le mandataire a

établi un devis général sur lequel est basée la présente demande de crédit afin de réaliser les travaux. Le programme de transformation est le suivant :

- Rez inférieur

Existant: 1 salle de classe enfantine, 1 garderie, 1 local technique

Aucune transformation n'est prévue.

Rez supérieur

Existant: 2 salles de classe enfantine

Aucune transformation n'est prévue.

- <u>1er étage inférieur</u>

Existant: 1 salle de travaux de groupe, 1 local rangement, wc

hommes/femmes/handicapés (partie ouest), 1 local

rangement concierge.

Projeté: transformation de la salle de travaux de groupe en une

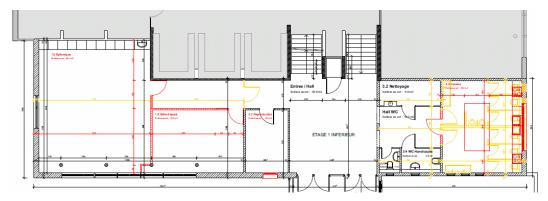
salle de rythmique et une salle d'appui, réaménagement de

la salle de rangement en salle de reproduction,

transformation de la partie ouest en cuisine,

agrandissement du local entretien, maintien du wc

handicapé.



- <u>1er étage supérieur</u>:

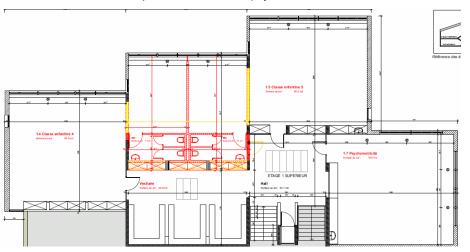
Existant: 4 salles de classes primaires de 66 m2 chacune.

Projeté: transformation de 3 salles de classe primaire en deux

salles de classe enfantine de 100m2,

y compris wc, réaménagement d'une salle de classe

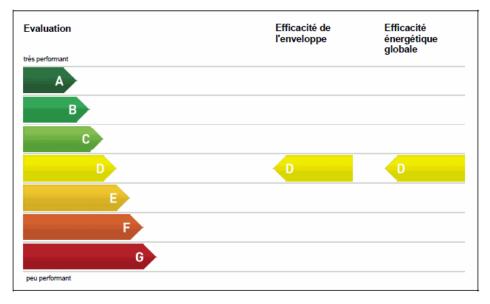
primaire en salle de psychomotricité.



- Bâtiment dans sa globalité

Agrandissement/création de fenêtres en façade, amélioration du compartimentage coupe-feu, assainissement des installations techniques (CVSE)

Energie: rénovation de l'enveloppe extérieure (uniquement façades et fenêtres) ceci conformément aux recommandations de l'ingénieur thermicien suite à l'analyse CECB du bâtiment (voir figure ci-dessous). Ces travaux sur l'enveloppe permettront de faire une économie d'énergie de 40% et de passer de la classe énergétique D à B. Il n'est pour l'instant pas prévu d'adapter le bâtiment à la norme Minergie.



3. IMPLICATIONS FINANCIERES

Sur la base du devis général élaboré par le bureau d'architectes, le Conseil communal estime les coûts selon le détail suivant :

	Total	Fr.	980'000
-	Divers et imprévus	<u>Fr.</u>	87'000
-	Equipement / mobilier	Fr.	10'000
-	Frais secondaires	Fr.	18'000
-	Travaux de transformation et d'assainissement	Fr.	817'000
-	Travaux préparatoires	Fr.	48'000

La Commission des bâtiments a préavisé favorablement à l'unanimité ce message.

49'000.00

3.1 Plan de financement

Coût du _l	orojet
----------------------	--------

Coût brut total estimé			980'000.00
Montant net à charge de la commune		980'000.00	
Couverture de la dépense			
Emprunt			980'000.00
Montant net de la dépense		=	980'000.00
3.2 Charges de fonctionnement	Taux		
	Taux	_	19'600 00
Intérêts passifs sur crédits ou emprunts.	2%	+	19'600.00
		+ +	19'600.00 29'400.00 49'000.00

4. <u>DECISION</u>

Le Conseil général doit se prononcer sur l'autorisation de dépenser le montant de Fr. 980'000.00, et sur la couverture de cette dépense par l'emprunt, pour l'assainissement du pavillon 3.

Montant net des charges de fonctionnement annuelles

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement, ainsi que l'emprunt correspondant. Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

Message 11-15

294.503.61 Centre scolaire de Marly Cité

1. INTRODUCTION

Durant deux années, entre 2009 et 2010, les bâtiments scolaires de Grand-Pré et de Cité ont fait l'objet d'études/diagnostics approfondis par des architectes. Dans le cadre de ces mandats, l'étude des besoins sur les deux sites a également été établie en lien avec l'étude démographique de 2005 et l'introduction de la deuxième année d'école enfantine en 2013. Une actualisation des besoins en locaux du site de Cité, toujours en lien avec l'étude démographique, devra être faite en 2016. En découlera le programme du concours d'assainissement, de transformation et d'agrandissement de l'ensemble des bâtiments des Epinettes 2, 4 et Chevalier 8. La rénovation du bâtiment de Chevalier 7 est déjà réalisée.

Dans la vision globale du Conseil communal, cet investissement répond à l'objectif d'assainissement et de développement des infrastructures communales.

2. LES OBJECTIFS

Selon la planification des investissements en fonction de l'état des bâtiments et de l'évolution démographique de Marly, le Conseil communal prévoit de procéder de la manière suivante pour Cité :

2016: concours pour l'assainissement, la transformation et

l'agrandissement de l'ensemble des bâtiments de Cité (sauf

Chevalier 7, déjà réalisé).

2017 : Elaboration des études de projets et planification des travaux

2018: Finalisation des projets, enquêtes publiques et début des

réalisations

2022 : fin des travaux

3. <u>IMPLICATIONS FINANCIERES</u>

Le processus de concours et les implications financières sont décomposés de la manière suivante :

Total TTC	Fr.	250'000
Finalisation des documents pour l'attribution du mandat	Fr.	5'000
Concours (prix, travail du jury et des mandataires)	Fr.	220'000
Définition des besoins et élaboration des cahiers des charges	Fr.	25'000

Ces montants sont basés sur les coûts d'expérience lors du concours organisé pour le nouveau bâtiment scolaire de Grand-Pré. L'estimation s'est également appuyée sur l'étude préliminaire élaborée par le bureau d'architectes Deillon Delley en 2010.

Le Conseil communal et la Commission des bâtiments estiment qu'il est indispensable et crucial de pouvoir maintenir nos bâtiments scolaires dans des conditions propices à un enseignement de qualité et attractifs pour la Commune de Marly. Par conséquent, pour pouvoir lancer et faire aboutir ce processus d'attribution de mandat, le Conseil communal demande au Conseil général d'autoriser une dépense de Fr. 250'000.-.

3.1 Plan de financement

Sous-total			=	42'500.00
Amorti	ssement annuel minimal	15%	+	37'500.00
Intérêt	s passifs sur crédits ou emprunts.	2%	+	5'000.00
		Taux		
3.2 Charges d	e fonctionnement			
Montant ne	et de la dépense		=	250'000.00
Empru	ınt			250'000.00
Couverture	e de la dépense			
Montant ne	et à charge de la commune			250'000.00
Coût b	rut total estimé			250'000.00
Coût du pr	rojet			

4. DECISION

Le Conseil général doit se prononcer sur l'autorisation de dépenser le montant de Fr. 250'000.-, et sur la couverture de cette dépense par l'emprunt, pour la réalisation d'un concours d'assainissement, de transformation et d'agrandissement des bâtiments du centre scolaire de Marly Cité.

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement et l'emprunt correspondant.

Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

Message 12-15

622.506.12 Remplacement du tracteur « John Deere 4400 »

1. INTRODUCTION

Le tracteur « John Deere 4400 » a été acquis en 1999. Cet engin est doté d'un équipement accessoire, soit une tondeuse et ramasseur de gazon, ainsi qu'une lame à neige. Avec ses 16 ans et quelque 4'200 heures de travail à fin octobre 2015, cet outil et ses accessoires montrent des signes évidents d'usure et leur remplacement est jugé nécessaire pour garantir la disponibilité et l'efficacité de ce matériel.

Dans la vision globale du Conseil communal, cet investissement répond aux objectifs d'amélioration des prestations, d'une administration efficace avec les moyens adéquats.

2. LES OBJECTIFS

Le Conseil communal, suivant en cela la proposition de la Section de l'édilité, prévoit donc l'acquisition d'un nouveau tracteur, de même gabarit, et remplissant le même cahier des charges.

Ce tracteur est utilisé pour les tâches suivantes :

- Travaux de tonte de gazon (centre de sports et autres surfaces vertes);
- Déneigement et salage des trottoirs (plus de 14 km) ;
- Transport d'eau pour l'arrosage de plantes et des bacs à fleurs.

Deux caractéristiques techniques doivent impérativement être respectées lors de l'acquisition de cet engin : la largeur maximum de 1.40 m. (gabarit pour les travaux de déneigement des trottoirs communaux) et une puissance minimale de 35CV.

Le remplacement de cet outil est devisé à Fr. 90'000.-.

3. IMPLICATIONS FINANCIERES

3.1 Plan de financement

Cout au projet		
Coût brut total estimé	_	90'000.00
Montant net à charge de la commune	=	90'000.00
Couverture de la dépense		
Emprunt		90'000.00
Montant net de la dépense	=	90'000.00

3.2 Charges de fonctionnement

Montant net des charges de fonctionnemen	t annuelles	=	15'300.00
Sous-total		=	15'300.00
Amortissement annuel minimal	15%	+	13'500.00
Intérêts passifs sur crédits ou emprunts.	2%	+	1'800.00
	Taux		

4. DECISION

Le Conseil général doit se prononcer sur l'autorisation de dépenser le montant de Fr. 90'000.00, et sur la couverture de cette dépense par l'emprunt, pour l'acquisition d'un tracteur et de ses accessoires.

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement. Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

Message 13-15

70.501.50 Détournement d'une conduite de distribution d'eau au chemin des Epinettes

1. INTRODUCTION

Le projet de construction d'appartements pour seniors sur l'article 67 RF Marly, au Chemin des Epinettes, nécessite le déplacement d'une conduite de distribution d'eau potable. La partie de la conduite existante qui pourra être maintenue sera utilisée pour l'alimentation en eau potable du futur complexe.

Dans la vision globale du Conseil communal, cet investissement répond à l'objectif d'assainissement et de développement des infrastructures communales.

2. LES OBJECTIFS

Pour garantir le bouclage du réseau, conformément au plan directeur de la distribution d'eau, une nouvelle conduite d'une longueur de 175 m. doit être construite en amont de la route d'accès au Home Les Epinettes. Selon la convention passée avec les promoteurs et conformément à l'article 693 du Code civil suisse, la commune prend à sa charge les frais d'installation de ladite conduite. Les travaux de génie civil sont pris en charge par le promoteur. Selon le devis d'ingénieur, la participation de la Commune se monte à Fr. 40'000.00.

La Commission des eaux a préavisé favorablement ce message.

3. IMPLICATIONS FINANCIERES

3.1 Plan de financement

Coût du projet

 Coût brut total estimé
 40'000.00

 Taxe de raccordement
 - 40'000.00

 Montant net à charge de la commune
 = 0.00

3.2 Charges de fonctionnement

Aucune

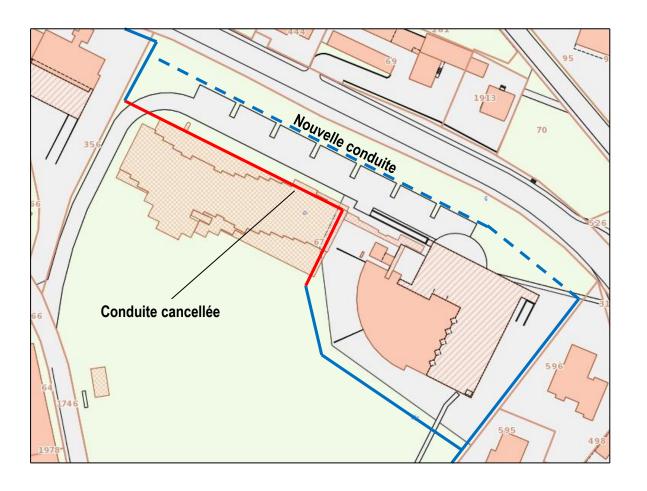
4. DECISION

Le Conseil général doit se prononcer sur l'autorisation de dépenser le montant de Fr. 40'000.00, qui est couvert par le produit des taxes de raccordement, pour l'installation de cette conduite.

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement. Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

Annexe : plan de situation

Messages d'investissement



Message 14-15

70.501.51 Détournement d'une conduite de distribution d'eau à la

route de Fribourg 17

1. INTRODUCTION

Une demande de permis de construire a été déposée pour la réalisation d'un projet immobilier sur l'article 1165 RF Marly à la route de Fribourg 17. La présence d'une conduite communale de distribution d'eau sur l'emprise du projet oblige la Commune à prévoir le déplacement de cette conduite.

Dans la vision globale du Conseil communal, cet investissement répond à l'objectif d'assainissement et de développement des infrastructures communales.

2. LES OBJECTIFS

Pour répondre aux exigences du plan directeur communal relatif à la distribution d'eau potable, elle sera remplacée par une conduite en fonte Eco Pur d'un diamètre de 125mm sur une longueur de 150 m.

Selon la convention passée avec les promoteurs et conformément à l'article 693 du Code civil suisse, la Commune prend à sa charge les frais d'installation de ladite conduite. Les travaux de génie civil sont pris en charge par le promoteur. Selon le devis d'ingénieur, la participation de la commune se monte à Fr. 45'000.00.

La Commission des eaux a préavisé favorablement ce message.

B. IMPLICATIONS FINANCIERES

3.1 Plan de financement

Coût du projet

Coût brut total estimé 45'000.00

Taxe de raccordement - 45'000.00

Montant net à charge de la commune = 0.00

3.2 Charges de fonctionnement

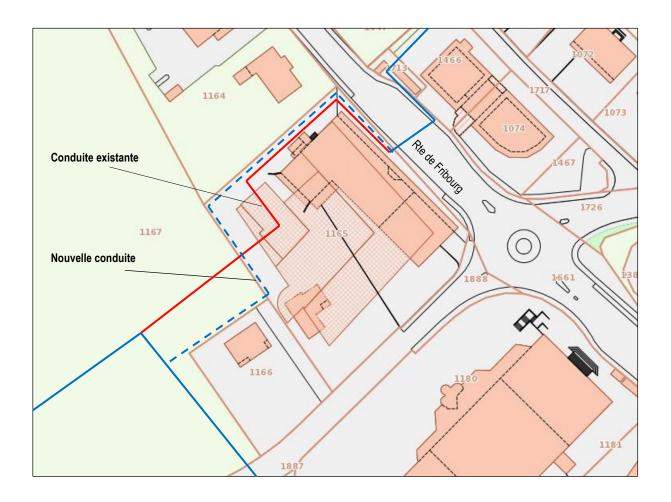
Aucune

4. DECISION

Le Conseil général doit se prononcer sur l'autorisation de dépenser le montant de Fr. 45'000.00, qui est couvert par le produit des taxes de raccordement, pour l'installation de cette conduite.

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement. Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

Annexe : plan de situation



Message 15-15

71.501.29 Remplacement d'un collecteur à la route du Centre – étape 3

1. INTRODUCTION

Ces travaux font partie du chantier de mise en séparatif de l'entier du collecteur de la Route du Centre, qui part de la Route de la Colline jusqu'à la Route des Ecoles. Le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) a révélé le mauvais état constructif de ce collecteur qui est fissuré sur une grande partie de sa longueur. Le secteur le plus endommagé, qui risquait de s'effondrer, a été remplacé par un collecteur en système séparatif au printemps 2011. Un deuxième tronçon situé dans la Route de la Colline a été réalisé en 2012. Il paraît judicieux de terminer, dans les meilleurs délais, la mise en séparatif de ce collecteur de la Route du Centre avant de débuter les travaux exigés par le PGEE dans d'autres secteurs de la Commune. La mise en séparatif individuelle de chaque bâtiment ne pourra être exigée qu'une fois les deux tronçons restant réalisés.

Les deux premières étapes ont coûté Fr. 659'924.40 et le solde des travaux est devisé à Fr. 1'460'000.00.

Dans la vision globale du Conseil communal, cet investissement répond à l'objectif d'assainissement et de développement des infrastructures communales.

2. LES OBJECTIFS

Compte tenu des travaux déjà réalisés et afin de pouvoir tirer bénéfice des montants déjà investis en réduisant de façon significative les eaux claires envoyées vers la station d'épuration des eaux (STEP), la proposition est de réaliser le solde des

travaux de mise en séparatif du système d'évacuation des eaux de ce secteur dans le cadre des budgets 2016 et 2017.

L'étape 4, entre la route cantonale et le déversoir d'orage (D.O. 3), nécessitant encore quelques ajustements au niveau de l'étude pour la réhabilitation d'un tronçon situé en zone de villas, c'est l'étape 3 qui peut être réalisée en 2016. L'étape 4 fera l'objet d'une nouvelle demande de crédit dans le cadre du budget 2017 sur la base des soumissions.

Descriptif des travaux et coûts estimatifs selon l'étude réalisée par le bureau d'ingénieurs

Etape 3, détournement de la tour, Route du Centre 33 : pose d'un collecteur des eaux claires (EC), diamètre 600 mm, et d'un collecteur des eaux usées (EU), diamètre 300 mm, à des profondeurs de 5 m à 6 m et d'une longueur de 220 m, y compris les honoraires pour le projet et les soumissions de l'étape 4.

Coût estimé : Fr. 600'000.00.

La Commission des eaux a préavisé favorablement ce message.

3. IMPLICATIONS FINANCIERES

3.1 Plan de financement

Coût du projet

Coût brut total estimé 600'000.00

Montant net à charge de la commune = 600'000.00

Couverture de la dépense

Utilisation de la Réserve (taxe de base) 600'000.00

Montant net de la dépense = 600'000.00

3.2 Charges de fonctionnement

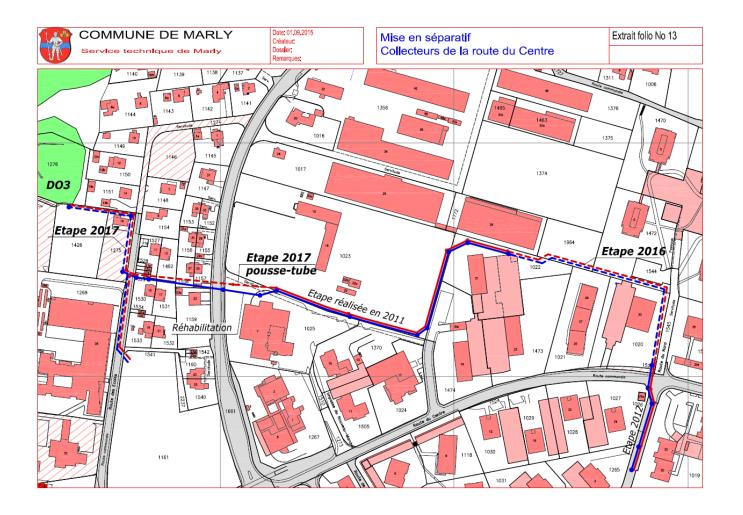
Aucune

4. DECISION

Le Conseil général doit se prononcer sur l'autorisation de dépenser le montant de Fr. 600'000.-, qui est couvert par la réserve, pour l'installation de ces collecteurs. Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement. Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

Annexe: plan de situation

Messages d'investissement



Message 16-15

71.501.40 Détournement d'un collecteur à la route de Fribourg 17

1. INTRODUCTION

Une demande de permis de construire a été déposée pour la réalisation d'un projet immobilier sur l'article 1165 RF Marly à la Route de Fribourg 17. Un collecteur communal d'évacuation des eaux en système unitaire traverse actuellement la parcelle en diagonale. L'emprise des nouveaux bâtiments du projet nous oblige à prévoir le déplacement de ce collecteur unitaire.

Dans la vision globale du Conseil communal, cet investissement répond à l'objectif d'assainissement et de développement des infrastructures communales.

2. LES OBJECTIFS

Le but est donc, en le déplaçant, de remplacer le collecteur unitaire existant par un système d'évacuation des eaux en séparatif qui viendra se raccorder sur le système d'évacuation des eaux du projet. Le collecteur des eaux usées aura un diamètre de 200 mm et une longueur de 60 m; le nouveau collecteur des eaux claires aura un diamètre de 250 mm et une longueur de 40 m. Pour pouvoir, dans le futur, raccorder en séparatif la parcelle voisine, le nouveau tronçon en séparatif doit être posé à une profondeur de 2,50 m, soit 1 m de plus que nécessaire pour le projet prévu sur l'article 1165 RF Marly.

Selon la convention passée avec le promoteur et conformément à l'article 693 du Code civil suisse, la Commune prend à sa charge les frais se rapportant à la pose dudit collecteur détourné, le terrassement étant pris en charge par le promoteur. La

Commune prendra également en charge le coût de la sur-profondeur exigée pour permettre le raccordement futur de la parcelle voisine. Selon le devis d'ingénieur, la participation de la commune se monte à Fr. 25'000.00.

La Commission des eaux a préavisé favorablement ce message.

3. <u>IMPLICATIONS FINANCIERES</u>

3.1 Plan de financement

Coût du projet

 Coût brut total estimé
 25'000.00

 Taxe de raccordement
 - 25'000.00

 Montant net à charge de la commune
 = 0.00

3.2 Charges de fonctionnement

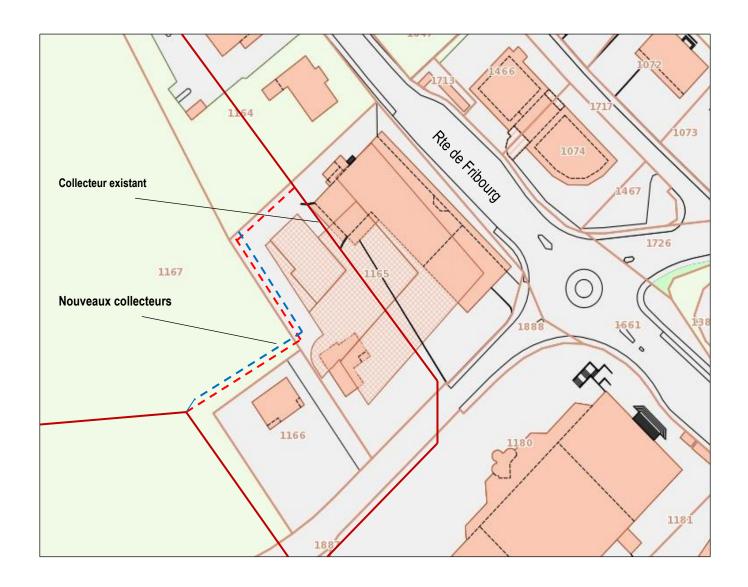
Aucune

4. <u>DECISION</u>

Le Conseil général doit se prononcer sur l'autorisation de dépenser le montant de Fr. 25'000.00, qui est couvert par le produit des taxes de raccordement, pour le déplacement de ce collecteur.

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement. Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

Annexe: Plan de situation



Message 17-15

71.501.41 Détournement d'un collecteur à la route des Ecoles 8

1. INTRODUCTION

Une demande de permis de construire a été déposée pour la réalisation d'un projet immobilier sur l'article 1144 RF Marly à la Route des Ecoles. La présence d'un collecteur communal d'évacuation des eaux en système séparatif sur l'emprise d'un des bâtiments contraint la Commune à prévoir le déplacement de ce collecteur.

Dans la vision globale du Conseil communal, cet investissement répond à l'objectif d'assainissement et de développement des infrastructures communales.

2. LES OBJECTIFS

Le collecteur des eaux usées qui sera déplacé a un diamètre de 250 mm et une longueur de 45 m. Le collecteur des eaux claires a un diamètre de 500 mm et une longueur de 33 m.

Selon la convention passée avec les promoteurs et conformément à l'article 693 du Code civil suisse, la Commune prend à sa charge les frais se rapportant à la pose dudit collecteur détourné et le 50 % des frais d'ingénierie. Le terrassement et le solde des frais d'ingénierie sont pris en charge par le promoteur. Selon le devis d'ingénieur, la participation de la Commune se monte à Fr. 28'000.00.

La Commission des eaux a préavisé favorablement ce message.

3. IMPLICATIONS FINANCIERES

3.1 Plan de financement

Coût du projet

 Coût brut total estimé
 28'000.00

 Taxe de raccordement
 - 28'000.00

 Montant net à charge de la commune
 = 0.00

3.2 Charges de fonctionnement

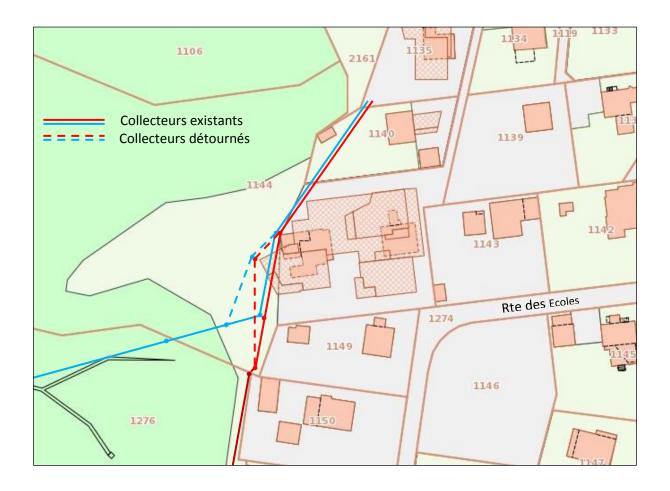
Aucune

4. **DECISION**

Le Conseil général doit se prononcer sur l'autorisation de dépenser le montant de Fr. 28'000.00, qui est couvert par le produit des taxes de raccordement, pour le déplacement de ce collecteur.

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement. Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

Annexe : Plan de situation



Message 18-15

71.501.42 Sécurisation du déversoir d'orage (DO5) de la Corbassière

1. INTRODUCTION

Le déversoir d'orage DO5, dit de la Corbassière, situé à la Route de la Gérine, permet le déversement, en cas de fortes précipitations, du surplus d'eau du collecteur en système unitaire (eaux mixtes) qui évacue les eaux d'une grande partie du bassin versant nord de la commune. Entre 1985 et 1990, la partie avale située entre le pied de la falaise et la Sarine, ainsi que le canal de restitution situé entre la Route de la Gérine et la forêt ont été mis à neuf. La partie intermédiaire située dans la forêt a subi ces dernières années une très forte érosion.

Avec les années, cette érosion a créé un cratère conséquent entre l'amont de la falaise et la tête de sortie du collecteur de décharge. L'ouvrage en béton qui marquait la transition avec la falaise a été emporté dans ledit cratère qui, depuis lors, se creuse toujours plus et déstabilise toutes les souches des arbres environnants. Par ailleurs, il a déjà fallu reculer à deux reprises la barrière en bois qui protège ce site tant l'érosion y est importante.

Dans la vision globale du Conseil communal, cet investissement répond à l'objectif d'assainissement et de développement des infrastructures communales, ainsi qu'à un objectif sécuritaire.

2. LES OBJECTIFS

Pour enrayer l'érosion, il devient urgent de canaliser l'écoulement des eaux dans le cratère en réalisant une succession de seuils en bois entre l'exutoire de canal d'amenée jusqu'au-dessus de la falaise. Le bois nécessaire à cette réalisation sera

prélevé aux alentours du cratère, qu'il faudra partiellement remblayer dans le but de stopper la poursuite de l'érosion. Ces travaux seront réalisés par la Corporation forestière Forêts-Sarine et sont estimés à Fr. 90'000.00.

Cette proposition d'investissement a été présentée à la Commission des eaux lors de sa séance du 10 septembre 2015 :

L'avis de la Commission était partagé sur cet objet.

3. IMPLICATIONS FINANCIERES

3.1 Plan de financement

Coût du projet

=	90'000.00
	90'000.00
=	90'000.00

3.2 Charges de fonctionnement

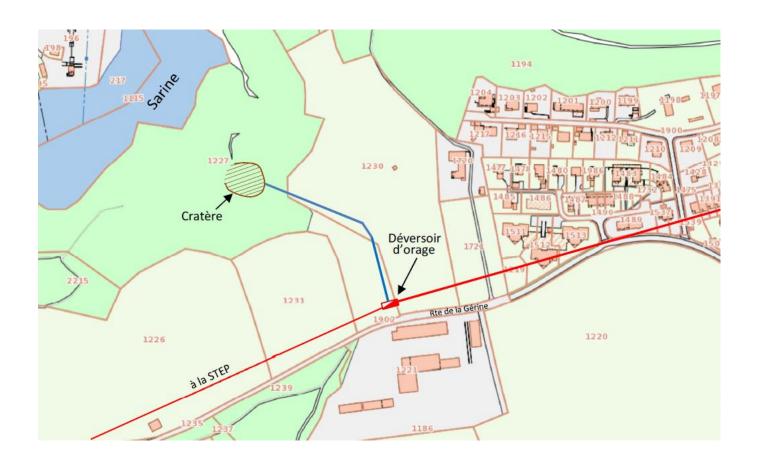
Aucune

4. **DECISION**

Le Conseil général doit se prononcer sur l'autorisation de dépenser le montant de Fr. 90'000.00, qui est couvert par le produit de la taxe de base, pour la sécurisation de ce déversoir.

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement. Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

Annexe : plan de situation



Message 19-15

741.503.10 Agrandissement du cimetière (étape 2)

1. INTRODUCTION

Le 21 décembre.2005, le Conseil général avait validé la planification pour la réalisation de l'agrandissement du cimetière. Il n'avait cependant accordé le crédit que sur la phase 1 de l'étape 1 et validé la réalisation de la phase 2 de l'étape 1 entre 2008 et 2009 (réalisée finalement en 2011). L'étape 2 était, quant à elle, initialement planifiée pour 2013, toujours selon le message de 2005.

Etapes	Planification selon le message de 2005 (validée par le CG du 21.12.2005)	Planification financière selon le message du 21.12.2005	Planification financière selon messages (2005, 2011 et 2015)	Années de réalisation	Coûts des travaux réalisés
Etape 1, phase 1	2006-2007	CHF 260'000.00	CHF 260'000.00	2006-2007	CHF 252'308.55
Etape 1, phase 2	2008-2009	CHF 170'000.00	CHF 215'000.00	2011-2012	CHF 184'233.65
Etape 2	2013	CHF 300'000.00	CHF 320'000.00	2016	
Total		CHF 730'000.00	CHF 795'000.00		

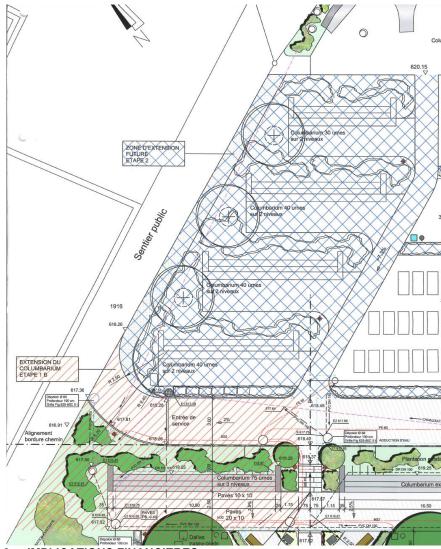
Le message présenté au Conseil général en 2005 prévoyait un coût total des travaux estimé à CHF 730'000.00. Le surcoût provient du fait que les travaux sont réalisés en 3 étapes et non 2 comme prévu initialement. Une décision du Conseil général doit

maintenant intervenir sur le financement de l'étape 2, dont la réalisation s'avère nécessaire.

2. LES OBJECTIFS

Le développement du cimetière, les besoins mesurés sur la base du nombre de concessions attribuées, en moyenne annuelle et récemment (soit une petite trentaine par année), font que le Cercle d'inhumation doit prévoir la réalisation de cette étape 2 de l'agrandissement en 2016. Avec la réalisation de cette étape, ce sont environ 150 emplacements supplémentaires qui seront disponibles. Comme le stipule la convention intercommunale du Cercle d'inhumation du 4 décembre 1990, article 5, les frais seront répartis entre les 3 communes partenaires (Marly, Pierrafortscha et Villarsel-sur-Marly) au prorata de la population légale. La participation de la commune de Marly équivaut au 97% du montant investit.

L'estimation du coût (+/-20%) des travaux de la dernière étape a été réalisée par le bureau Zbinden SA sur la base du budget de la phase 2 de l'étape 1 indexé pour l'année 2016.



3. IMPLICATIONS FINANCIERES

3.1 Plan de financement

Coût du projet	
Coût brut total estimé	320'000.00
Montant net à charge de la commune	= 320'000.00
Couverture de la dépense	
Emprunt	320'000.00
Montant net de la dépense	= 320'000.00

3.2 Charges de fonctionnement

	Taux		
Intérêts passifs sur crédits ou emprunts.	2%	+	6'400.00
Amortissement annuel minimal	3%	+	9'600.00
Sous-total		=	16'000.00
Montant net des charges de fonctionnemen	tannuelles	=	16'000.00

4. **DECISION**

Le Conseil général doit se prononcer sur l'autorisation de dépenser le montant de Fr. 320'000.00, sous déduction de la participation des communes partenaires, et sur la couverture de cette dépense par l'emprunt, pour l'agrandissement du cimetière.

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement. Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

Message 20-15

75.501.02 Aménagement partiel du ruisseau de la Crausa

1. INTRODUCTION

Suite aux importantes précipitations de juillet 2007 et avril 2014, le ruisseau de la Crausa a révélé de gros problèmes d'évacuation au niveau du passage sous la route de Corbaroche, causant ainsi les inondations de la route et des caves voisines. Après ce deuxième évènement météorologique extrême et rapproché du premier, le Conseil communal a pris une première mesure urgente en mandatant un bureau d'ingénieur pour l'étude de l'assainissement (remise à ciel ouvert) de cette traversée, qui est un point noir sur le tracé du cours d'eau. Le but est d'éviter les conséquences graves d'un débordement du ruisseau (en 2007 le sous-sol du dépôt de l'entreprise Gaillard SA a été complètement inondé alors qu'une personne y travaillait, la chance a fait que l'accident a pu être évité). Pour rappel, l'évènement tragique de Dierikon ressemble en tout point à la situation marlinoise.



Le ruisseau à Dierikon n'a pu être assaini faute d'argent

Noyades à Lucerne Une mère et sa fille de cinq ans se sont noyées dans un parking souterrain à Dierikon (LU). Le ruisseau en crue aurait dû être assaini mais des mesures d'économie ont eu raison du projet.

Dans la vision globale du Conseil communal, cet investissement répond à l'objectif d'assainissement et de développement des infrastructures communales, ainsi qu'à un objectif sécuritaire.

2. LES OBJECTIFS

a. Principe

Le passage des routes et des chemins constitue souvent un verrou le long des cours d'eau. De nombreux franchissements ont un gabarit insuffisant ce qui provoque, en cas de crue du cours d'eau, des débordements. De plus, l'autre conséquence directe de ces singularités est l'interruption de la migration de la faune le long du cours d'eau. Par conséquent, les mesures de revitalisation doivent atteindre les objectifs suivants :

- La section d'écoulement doit permettre le passage du débit de dimensionnement et assurer un tirant d'air suffisant
- L'ouvrage de franchissement (pont, buse) ne doit pas modifier les conditions d'écoulement naturel. Le profil normal du lit existant doit être conservé
- Le tronçon du lit recouvert par l'ouvrage (pont, buse) doit être le plus court possible. Il ne doit pas présenter d'angle et de coude
- Les berges et le lit du cours d'eau sous l'ouvrage doivent être le plus proche possible de l'état naturel
- Le fond du lit ne doit pas être aménagé respectivement renforcé. Il doit être composé de substrat naturel
- La migration de la faune aquatique et terrestre doit être garantie.

b. Etat actuel du cours d'eau

Le cours d'eau s'écoule à ciel ouvert dans la direction sud-est vers nordouest jusqu'à la Gérine (exutoire). Les deux-tiers de son tracé peuvent être considérés comme naturels tandis que la partie (dernier tiers) avant la traversée de route est entièrement canalisée. La traversée de la route de Corbaroche se fait au travers d'un tuyau DN 900. Un râtelier est aménagé plus en amont dans le cours d'eau, en lisière de forêt, dans le but de retenir les matériaux grossiers (branches, pierres, etc) qui pourraient obstruer le tuyau. Cependant, la capacité d'écoulement du tuyau est largement sous-dimensionnée. En effet, elle devrait pouvoir écouler environ 4.5 m³/s alors qu'aujourd'hui elle permet d'écouler seulement environ 2.8 m³/s.



c. Aménagement projeté

Il est préconisé de réaliser un ponceau au niveau de la route communale et, en raison de la faible hauteur comprise entre la route et le lit du ruisseau, de construire cet ouvrage à l'aide de tuyau SYTEC avec fondations latérales afin de garantir un gabarit hydraulique et un tirant d'eau suffisants. Il est également prévu de reprendre toute la partie canalisée en amont afin de lui donner un caractère naturel et améliorer également sa capacité d'écoulement.



3. <u>IMPLICATIONS FINANCIERES</u>

Le coût de cet aménagement est devisé selon le détail suivant (Toutes Taxes Comprises):

Demande de crédit complémentaire	Fr.	400'000
- Message 07/14 déjà voté	<u>Fr.</u>	-50'000
Total	Fr.	450'000
- Divers et imprévus	<u>Fr.</u>	15'000
- Autorisations, permis, etc.	Fr.	3'000
- Honoraires d'ingénieurs	Fr.	57'000
- Coût total des travaux de génie-civil	Fr.	360'000
- Acquisition de terrains (environ 120m2)	Fr.	15'000

La Commission des eaux, canalisations et cours d'eau a préavisé favorablement à l'unanimité ce message.

3.1 Plan de financement

Coût	du	рı	oj	et
	_			

	Cout au projet			
	Coût brut total estimé			400'000.00
	Subvention ECAB attendue		-	60'000.00
	Montant net à charge de la commune		=	340'000.00
	Couverture de la dépense			
	Emprunt			340'000.00
	Montant net de la dépense		=	340'000.00
3.2	Charges de fonctionnement			
	Charges de fonctionnement	Taux		
	Intérêts passifs sur crédits ou emprunts.	2%	+	6'800.00
	Amortissement annuel minimal	4%	+	13'600.00
	Frais de fonctionnement supplémentaires		+	500.00
	Sous-total		=	20'900.00
	Montant net des charges de fonctionnement à	annuelles	=	20'900.00

4. <u>DECISION</u>

Le Conseil général doit se prononcer sur l'autorisation de dépenser le montant de Fr. 400'000.00 et l'emprunt correspondant, déduction faite de la subvention attendue, pour la réalisation de cet aménagement.

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'autoriser cette dépense et l'emprunt correspondant.

Cette décision est soumise au droit de référendum facultatif, selon l'article 52 LCo.

Message 21-15

79.509.01 Révision du plan d'aménagement local

1. INTRODUCTION

Le montant d'investissement demandé pour la révision du PAL en 2012 comprenait une révision simple et restreinte du dispositif en vigueur. Notre mandataire de l'époque, en l'occurrence Urbaplan, avait estimé ce montant sur la base d'une adaptation simple du règlement, du plan de zones et des documents directeurs. Après réflexion et constat lors des mini-mandats d'études parallèles, force est de constater que les enjeux du développement coordonné de la commune, en tenant compte des projets immobiliers à venir, de la nouvelle LAT, des défis de la mobilité et des ambitions énergétiques de la Confédération, la simple et unique adaptation des documents existants n'était pas possible. Il faut bien partir sur une refonte générale du PAL pour aboutir à un vrai projet de territoire. Ce qui permettra à la Commune d'avoir ainsi un vrai outil de travail pour transformer la Commune et lui insuffler une nouvelle dynamique sur le long terme.

Dans la vision globale du Conseil communal, cet investissement répond à l'objectif d'un développement maîtrisé et harmonieux.

2. LES OBJECTIFS

Lors de la procédure d'appel d'offres, les enjeux de la révision ont pu être précisés et les attentes mieux cernées. Le Conseil communal souhaite donc disposer rapidement d'un outil de planification performant et de qualité, allant au-delà de l'horizon 2030, ce qui n'est possible que par des **prestations plus complètes**. Celles-ci doivent permettre d'aboutir à :

• une « opérabilité » accrue du PAL (ce qui n'est pas du tout le cas aujourd'hui) ;

- la maîtrise des enjeux de développement de la Commune ;
- une co-construction et une concertation intensifiées avec les acteurs locaux et les mandataires des grands PAD comme le "PAD MIC" et « le « PAD Parc des Falaises » en cours ;
- une politique énergétique jusqu'à l'horizon 2050, en cohérence avec le zonage;
- une nouvelle politique de mobilité, multimodale et dynamique pour engager un processus efficace de connexion et de maillage du territoire.

2.1 Prestations complémentaires

Stratégie de révision

Le montant initialement prévu ne comprenait pas d'accompagnement ou de support en termes stratégique, technique et de communication, en dehors des interventions ponctuelles.

De plus, fort de la nécessité d'une approche co-construite, validée par le COPIL (Comité de pilotage) et par la Commune, la démarche de révision suppose désormais un dialogue et une collaboration accrus entre les différents acteurs (groupe de mandataires du PAL, COPIL, Commission d'aménagement du territoire, des transports, de l'environnement et de l'énergie, Conseil général, Conseil communal, "Marly Sympa", mandataires des grands PAD, population, acteurs économiques, etc.). Cela induit donc des prestations complémentaires, qui n'ont pas été évaluées jusqu'ici et qui touchent deux axes :

 l'élaboration du PAL lui-même, qui prend plus d'ampleur (budget des investissements);

 « l'accompagnement du développement » et le renforcement opérationnel du PAL (budget de fonctionnement).

Elaboration du PAL "détaillé"

Les prestations complémentaires accrues concernent les trois bureaux du groupement GEA, CITEC et CSD. Elles ont été identifiées séparément ici pour plus de lisibilité mais restent co-dépendantes.

GEA (urbaniste et coordinateur) : approfondissement du diagnostic, reprise plus formelle des documents produits, coordination renforcée, traduction et intégration des études de mobilité et énergie complétées, prolongement prospectif à l'horizon 2050.

CITEC (ingénieur transport) : concept de stationnement global intégrant les relevés sur le terrain et leur interprétation.

CSD (ingénieur environnement et énergie) : concept énergétique avec un scénario aux horizons 2030 et 2050 et définition des secteurs énergétiques en synergie avec les secteurs urbains.

De plus, dans le canton de Fribourg, la loi sur la protection de la nature et du paysage (LPNat), entrée en vigueur en 2014, veut pallier le déclin de la biodiversité. Son objectif principal est d'améliorer les différentes actions déjà entreprises et de

favoriser la mise en place d'une politique globale de protection et de gestion des biotopes, des espèces et des paysages. L'une des principales mesures en faveur du maintien de la biodiversité doit être réalisée par les communes. Notre Commune a donc la mission d'effectuer, dans le cadre de la révision de son PAL, un inventaire préalable qui rassemble les biotopes d'importance locale pour en assurer la protection.

2.2 Démarche de travail

La démarche générale de travail proposée est la suivante :

- réalisation du projet de territoire 2030 et horizon 2050 (diagnostic, ateliers participatifs);
- traduction du projet de territoire sous la forme de documents constitutifs du PAL (programme de révision, dossier directeur, plan d'actions général et plan d'affectation des zones);
- adaptation des documents selon les préavis des services cantonaux, en accord avec les volontés communales ;
- présentation du dossier final à la population.

Tout au long de la démarche, la collaboration étroite avec le COPIL et le Conseil communal est renforcée dans le souci constant d'un travail efficient, issu de la mutualisation des efforts et ressources de chacun.

3. <u>IMPLICATIONS FINANCIERES</u>

		Bundading		Investissement		I	onctionneme	nt
		Prestations	Montant HT	TVA 8%	Montant TTC	Montant HT	TVA 8%	Montant TTC
ase		Révision dossier directeur	89'427	7'154	96'581			
de b	CSD	Révision dossier d'affection	32'863	2'629	35'492			
) AL		Documents annexes et indicatifs	23'818	1'905	25'723			
qnp	зеА, СІТЕС,	Processus participatif	56'334	4'507	60'841			
Elaboration du PAL de base	GEA	Procédure d'adoption des plans	25'104	2'008	27'112			
bora		Frais et débours (forfait)	3'900	312	4'212			
Ela	Total	PAL de base	231'446	18'516	249'961			
		Diagnostic détaillé	17'000	1'360	18'360			
		Elaboration de scénarios démographiques	8'000	640	8'640			
taillé		Prolongement des analyses à l'horizon 2050 (diagnostic, projet de territoire et plan d'actions général)	10'000	800	10'800			
PAL dé	GEA	Production de documents de synthèse aux étapes clés (analyse PAL existant, ateliers et projet de territoire)	10'000	800	10'800			
ation du		Coordination renforcée: jalons de l'avancement du travail, des décisions et monitoring financier	8'000	640	8'640			
Compléments nécessaires pour élaboration du PAL détaillé		Intégration des études de mobilité, énergie ainsi que nature et paysage complétées	15'000	1'200	16'200			
oon		Total par prestataire	68'000	5'440	73'440			
res		Concept de stationnement global	9'600	768	10'368			
essai	CITEC	Réalisation des relevés et interprétation des données	4'000	320	4'320			
néce		Total par prestataire	13'600	1'088	14'688			
ents		Evaluation des besoins 2050	6'900	552	7'452			
lém		Scénario avec horizon supplémentaire 2050	7'500	600	8'100			
Comp	CSD	Fiches d'action par zone, définie avec l'urbaniste (maximum 5 zones)	5'500	440	5'940			
		Total par prestataire	19'900	1'592	21'492			
	Total	compléments nécessaires	101'500	8'120	109'620			
	Total	PAL détaillé	332'946	26'636	359'581			

	Prestations Investiss		Investissement		ı	onctionnemer	nt	
		Montant HT	TVA 8%	Montant TTC	Montant HT	TVA 8%	Montant TTC	
		Accompagnement stratégique						
		Support stratégique général				30'000	2'400	32'400
se.		Plan d'actions ciblé	35'000	2'800	37'800			
complémentaires		Frais	4'000	320	4'320			
éme	GEA	Accompagnement technique						
mple	5	Support technique général				30'000	2'400	32'400
		Etude "sécurisation des cheminements scolaires"	4'000	320	4'320			
Options		Frais	2'000	160	2'160			
Q		Accompagnement communication						
		Support communication "matériel et technique" général				22'000	1'760	23'760
	Total	options complémentaires	45'000	3'600	48'600	82'000	6'560	88'560
Organisation Mini-MEP		60'000	4'800	64'800				
Total révision PAL		437'946	35'036	472'981				
Total	fonct	tionnement annuel				82'000	6'560	88'560

Complément au message d'investissement n° 36/12

Montant complémentaire pour budget 2016 arrondi	280'000
Différence	272'981
Montant d'investissement déjà voté en 2012	-200'000
Montant total révision PAL	472'981

Montant à inscrire au budget de fonctionnement dès 2016

Différence	44'280
TVA 8%	3'542
Total	47'822
Montant à prévoir au budget de fonctionnement	48'000

L'ensemble des prestations proposées fera l'objet d'un suivi (monitoring) financier tout au long de la démarche. Le Conseil communal sera ainsi informé régulièrement de l'état d'avancement au regard des prestations et frais engagés.

La Commission d'aménagement du territoire, des constructions, de l'environnement, des transports et de l'énergie a préavisé favorablement à l'unanimité ce message.

280'000.00

3.1 Plan de financement

Coût	du	pro	iet

Coût brut total estimé

Montant net à charge de la commune	=	280'000.00
Couverture de la dépense		
Emprunt		280'000.00
Montant net de la dépense	=	280'000.00

3.2 Charges de fonctionnement

Charges de fonctionnement	Taux		
Intérêts passifs sur crédits	2%	+	5'600.00
Amortissement annuel	15%	+	42'000.00
Frais de fonctionnement supp	lémentaires		
	2016	+	48'000.00
	2017	+	-
Sous-total		=	95'600.00
Montant net des charges de fonctionne.	ment annuelles	=	95'600.00

4. DECISION

Le Conseil général doit se prononcer sur l'autorisation de dépenser le montant de Fr. 280'000.- et sur la couverture de cette dépense par l'emprunt, pour la révision générale du PAL.

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cette dépense et l'emprunt correspondant.

Cette décision est soumise au droit de référendum facultatif, selon l'article 52 LCo.

Partie 2

C. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Pages 1 à 21

D. TABLEAU DES CHARGES ET PRODUITS PAR NATURE

Pages 22 à 23

E. BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Pages 24 à 29